

LA TERRE DE CHEZ NOUS

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION CATHOLIQUE DES
CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Vol. 11, No. 35

Membre de l'A. B. C.
Imprimé à Saint-Jérôme

16 juillet 1930

Editorial

CONCOURS DE PROPAGANDE

On se rappelle sans doute le succès de celui que nous avons organisé l'an dernier. Le souvenir en était encore si vivant dans l'esprit de tous les membres du Bureau de Direction de l'U.C.C., le 17 juin dernier, qu'ils ont décidé l'entreprise d'un nouveau concours, cette année. Nous devons avouer qu'il n'y eût pas de dissident. Pour notre part, nous en sommes heureux, car nous ne doutions point que des résultats identiques et même supérieurs à ceux de l'an dernier ne soient encore obtenus.

Qu'on nous permette cependant de faire connaître quelques-unes des conditions indispensables à l'obtention de ce succès anticipé.

L'organisation d'un concours de propagande est chose plus compliquée qu'on ne le croit généralement. Il faut la coopération de tous pour la mener à bonne fin.

Nous dirons tout d'abord que la collection des primes est un item important. Il est certain que de ce côté, beaucoup d'aide peut nous venir de l'extérieur. Nos membres sont certainement en relation avec des industriels locaux qui se feraient un plaisir de fournir leur quote-part pour le concours de propagande de l'U.C.C. Pourquoi ne pas leur demander une entrevue et les convaincre de l'importance qu'il y a pour eux de donner une prime. Lorsque cette conviction sera bien ancrée dans leur esprit, qu'on veuille bien leur conseiller de correspondre avec nous pour connaître les conditions de ce concours. Nous serons trop heureux de leur fournir tous les détails de nature à les intéresser et nous en viendrons sûrement à une entente.

Nous permettra-t-on d'ajouter que quelques-uns de nos membres pourraient eux aussi fournir quelque chose pour le développement de leur Association professionnelle? Nous savons que nous touchons la note juste parce que l'an dernier, le cas s'est présenté, on s'en rappelle sans doute. Nous espérons bien, cette année, voir cet exemple suivi par un plus grand nombre.

Une autre condition indispensable de succès, c'est le travail de recrutement au sein des cercles.

Les règlements de notre concours ne différeront guère de ceux de l'an dernier: nous les ferons connaître dans les très prochains numéros. Nous vous répèterons souvent, au cours de ce concours, que pour courir les meilleures chances de mériter les magnifiques primes offertes, il faut entreprendre le travail de recrutement dès le début. Si nous adoptons pareille ligne de conduite, c'est que nous connaissons les déceptions éprouvées par certains de vos confrères, l'an dernier. On se dit toujours qu'on a le temps, qu'on fera double travail à la fin. C'est là une mauvaise tactique. "Il faut partir à temps" ne l'oublions pas.

Nous ne voulons pas insister outre mesure sur l'importance du travail à accomplir. Si l'on veut réellement le bien de l'Association, l'accroissement de son influence, il faut lui amener des membres. Elle pourra prêcher des principes sauveurs, tenter de défendre vos droits les plus chers, sauvegarder vos intérêts premiers, votre Association professionnelle. Mais si elle ne compte qu'une poignée de fidèles, ce sera peine perdue. C'est le nombre qui constituera toujours sa plus grande force; c'est pourquoi, il ne faudrait point se contenter de ses effectifs actuels. Ce n'est pas seize mille et quelques cents membres qu'elle doit compter dans ses rangs, mais bien le double, le triple même. Nous les donnera-t-on dès cette année?

ROBERT RAYNAULD.

Le nouveau tarif américain Le Boerenbond

Il y a quelques jours, le 14 juin, le Sénat américain, par une majorité de deux voix seulement, votait la mise en vigueur du tarif Hawley-Smoot. Conformément à sa promesse de hausser le tarif—promesse cent fois répétée durant la campagne électorale qui l'a porté à la présidence, — M. Hoover s'est empressé de sanctionner la nouvelle loi, "afin de stabiliser les affaires", affirme-t-il. Peut-être bien! Le tarif Hawley-Smoot commence à jouer immédiatement.

Nous n'avons pas le temps aujourd'hui, nous apprêtant à aller sous presse, d'analyser aussi longuement qu'il le faudrait cette mesure outrancière, dans l'application de laquelle M. Hoover semble avoir mis toutes ses espérances, et dont il paraît attendre le salut économique de son pays. Rappelons simplement que le tarif Hawley-Smoot, à l'étude depuis un an, discuté et modifié par la Chambre des Représentants et le Sénat, critiqué et dénoncé à l'extérieur, violemment combattu par ses adversaires américains et non moins violemment défendu par ses partisans, remplace, en l'aggravant, le fameux tarif Fordney-McCumber voté en 1922, ainsi que toutes les lois de tarif subséquentes. Les remaniements qu'il décrète affectent 1,122 articles, sur les 3,218 que comporte le tarif entier; ces remaniements se traduisent par 887 majorations de droits, 235 diminutions, 75 abrogations et 48 impositions nouvelles. On estime qu'ainsi remaniés les droits de douane américains assureront au trésor public un revenu annuel de 630 millions de dollars, soit une augmentation globale de 107 millions environ.

Les droits sont relevés sur le sucre (de .0176 à .02 la livre), les produits laitiers (lait: de .0375 à .065 le gallon; crème: de .30 à .566 le gallon; beurre: de .12 à .14 la livre; fromage: de .05 à .07 la livre), les oeufs (de .08 à .12 la douzaine), la viande, les grains, les fruits frais ou en conserve, le bois en grume et le bois de construction, les textiles (soie, laine et coton), les peaux vertes (autrefois en franchise, droit actuel: -.10 la livre), le ciment, la brique, les chaussures, etc., etc. Environ 250 des 887 majorations affectant les produits agricoles.

On s'en rend compte à première vue, le nouveau tarif américain atteindra durement le commerce canadien. En fait, c'est surtout contre nos produits que cette mesure semble dirigée. Ainsi que nous le notons ailleurs, nos exportations aux Etats-Unis se sont chiffrées, l'année dernière, par au-delà de 500 millions de dollars, formées en majeure partie de produits agricoles. Or, nous venons de le dire, ce sont précisément les denrées agricoles qui subissent les plus fortes majorations de droits. Nos voisins supportent mal la concurrence que l'agriculteur canadien leur fait sur leur propre marché.

En revanche, nos importations américaines se sont élevées, en 1929, à près de 800 millions de dollars, comprenant surtout des articles finis, mais aussi, et pour une bonne partie des produits agricoles: fruits, légumes, etc. Le Canada compte donc parmi les plus gros clients de la République américaine. Or, automatiquement, avec la mise en vigueur du tarif Hawley-Smoot, commencent à jouer les droits compensateurs institués par le dernier budget canadien. A toute augmentation de droits américains sur tels de nos produits, correspondra une augmentation des droits canadiens sur les mêmes produits de provenance américaine, de façon à ajuster notre tarif à celui de la République voisine. Or—M. Esdras Minville le rappelait le mois dernier dans son analyse du budget canadien—nos droits compensateurs affecteront une série d'articles qui représentent dans nos importations américaines environ 300 millions de dollars, soit les trois-huitièmes de nos importations totales.

Donnant donnant, tel est le régime, régime que nous pouvons nous flatter de n'avoir ni voulu ni cherché puisque notre pays ne demande pas mieux, ainsi que le disait il y a quelques jours M. Mackenzie King, que de commercer avec les peuples qui veulent bien commercer avec lui, mais que nous impose l'attitude intransigeante de nos voisins. Les Américains oublient un peu trop qu'ils ne remplissent pas à eux seuls toute la planète. S'ils comptent pour beaucoup dans la vie du monde, les autres peuples ont la prétention de compter au moins pour autant qu'eux. Peu de pays sans doute disposent d'un marché intérieur aussi vaste, aussi peuplé, et jouissant d'un pouvoir de consommation aussi élevé. Mais si vaste que soit ce marché intérieur, il n'absorbe tout de même pas entièrement, loin de là, l'énorme production industrielle du pays et nos voisins doivent écouler leur excédent de production sur les marchés étrangers. Comme n'importe quel autre peuple, ils dépendent ainsi du reste du monde. Cela devrait les obliger à un peu moins d'intransigeance. Leur protectionnisme outrancier avait déjà suscité bien du mécontentement. Loin de l'atténuer, ils l'aggravent. Au strict point de vue économique, abstraction faite de toute autre considération, il n'est pas du tout prouvé que le tarif Hawley-Smoot bénéficiera si largement qu'ils semblent l'espérer aux producteurs

Rapport succinct, présenté par Mgr Luytgaerens, à l'Assemblée générale du lundi de la Pentecôte, 9 juin 1930.

Nous donnons ici un rapport succinct de l'activité du Boerenbond et de ses sections centrales au cours de l'exercice écoulé. Nous pouvons nous réjouir de ce que 1929 a encore été une année de nouveaux progrès pour notre association. Nous en sommes redevables tout d'abord à la bénédiction divine, et ensuite au dévouement de tous ceux qui ont travaillé pour le Boerenbond: notre personnel et les dirigeants des associations locales.

Dans notre exposé nous suivons l'ordre habituel, tel qu'il sera suivi généralement dans le rapport imprimé. A mesure que nous parlerons des diverses sections, nous mentionnerons également ce qu'il importe de dire au sujet de l'activité des associations locales.

I

DIRECTION DU BOERENBOND ASSEMBLEE GENERALE

Tout d'abord quelques explications au sujet des organes directeurs du Boerenbond.

1. Le Comité Directeur s'est réuni chaque semaine pour examiner les affaires importantes.

Il a perdu en 1929 un de ses membres: M. Hermans-Ausloos.

2. Le Conseil Supérieur, auquel appartient l'autorité suprême, a également tenu régulièrement ses réunions.

Trois membres du Conseil Supérieur nous ont été enlevés au cours de l'année 1929: M. Schrijvers, et MM. les abbés Storme et Theunissen.

3. L'Assemblée générale a eu lieu, comme de coutume, le lundi de la Pentecôte. M. Baels, ministre de l'Agriculture, avait tenu à l'honneur de sa présence.

Le rapport du Secrétaire général pour l'exercice 1928 fut adopté.

(suite à la page 547)

américaines. Politiquement parlant, par l'esprit qu'elle révèle, on peut affirmer que cette mesure est mauvaise. Toutes les grandes nations européennes ont protesté à qui mieux mieux contre l'attitude de nos voisins, et leur volonté farouche de s'isoler, fut-ce au péril de la tranquillité du monde. Les Américains n'ont pas daigné tenir compte de ces avertissements. Tant de superbe n'est pas pour apaiser les ressentiments ni favoriser la conciliation et l'entente mutuelle qui sont à la base des relations internationales, économiques aussi bien que patriotiques.

(L'Actualité Economique)

Les raisons de notre foi

QUE N'A-T-ON PAS INVENTÉ POUR VILIPENDER L'OEUVRE PAR EXCELLENCE DE JESUS-CHRIST! IL N'Y A PAS DE CALOMNIE CONTRE ELLE QUI N'AIT EU SES PROPAGATEURS. ON A ETE JUSQU'A OSER DIRE: L'EGLISE EST ENNEMIE DE LA CIVILISATION, DU PROGRES.

R.—C'est être bien injuste et bien ingrat que de formuler un tel reproche dans un pays où, pour le souvenir, il faudrait déchirer toutes les pages de l'histoire.

Qu'étaient les Gaules avant l'apparition du Christianisme? D'épaisses forêts, des terres incultes et marécageuses! Ce sont des religieux qui ont défriché ces forêts et rendu cette terre fertile. Ce sont les enfants de l'Eglise, qui ont encouragé et exercé eux-mêmes les métiers nécessaires à la vie. C'est le clergé qui a cultivé les intelligences et répandu le bienfait de l'instruction; c'est lui encore qui a adouci les moeurs et inspiré aux hommes la charité fraternelle; c'est lui enfin qui a fondé les hospices pour les vieillards et les infirmes, les hôpitaux pour les malades et une foule d'autres établissements destinés à soulager les misères de l'humanité.

C'est l'Eglise qui a réformé l'homme païen, plongé dans la plus affreuse corruption morale; qui détruisit les superstitions les plus cruelles et les plus infâmes; qui a sauvé la famille, au sein de laquelle étaient autorisés le divorce, le despotisme de l'époux, le meurtre des enfants et d'autres abominations non moins révoltantes; c'est elle qui a adouci la législation antique et rappelé les conquérants à des sentiments plus humains; qui a fait disparaître les combats de gladiateurs et autres jeux barbares; elle surtout qui a aboli l'esclavage comme nous l'avons dé-

montré plus haut. "Ce seul acte, dit Voltaire lui-même, doit faire bénir par tous les peuples de la terre le Pape à qui on en est redevable."

"C'est l'Eglise, dit Michelet, qui, au moyen âge, était le domicile du peuple, la maison de l'homme. La misérable mesure où il revenait le soir n'était qu'un abri momentané; il n'y avait qu'un abri, à vrai dire, la maison de Dieu. Ce n'est pas en vain que l'Eglise avait droit d'asile: c'était alors l'asile universel." Ce droit d'asile était un privilège attaché aux chapelles, aux monastères, à tous les lieux surmontés de la croix. Dans ces temples barbares où souvent l'offensé se faisait lui-même justice, quel avantage pour les faibles, les pauvres, les opprimés que de pouvoir trouver un refuge dans l'Eglise, un abri contre la persécution!

C'est l'Eglise qui, pour le rachat des captifs, exposait la vie de ses religieux, dépensait des sommes considérables, jusqu'à épuiser les trésors de certains évêques. C'est encore l'Eglise qui, après avoir affranchi l'ouvrier, voulut assurer son travail par l'établissement d'associations ouvrières connues sous le nom de CORPORATIONS. "Mêlées à la religion, les corporations du moyen âge y avaient puisé l'amour des choses religieuses; mais protéger les faibles fut toujours une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien." Louis Blanc.

"C'est l'Eglise, avec ses institutions, son pouvoir, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de la civilisation entre le monde romain et le monde barbare. Si l'Eglise catholique n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle." Guizot.

"L'histoire de la civilisation est l'histoire du christianisme; en écrivant l'une, on écrit l'autre." Donoso Cortés.

"Dans les campagnes dépeuplées par le fisc romain, par l'invasion des Germains, par les courses de brigands, le moine bénédictin bâtit sa cabane: avec ses compagnons il défriche et il construit; il recueille les misérables, les nourrit, les occupe, les marie; mendiants, vagabonds, paysans fugitifs affluent autour du sanctuaire. Par degrés, leur campement devient un village, puis une bourgade: ainsi se forment de nouveaux centres d'agriculture et d'industrie qui deviennent des centres nouveaux de population." Taine.

"Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'invasion de la barbarie sous toutes ses formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tous genres, et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle; il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire." A. Thierry.

"Les moines firent de grandes choses avec de petits moyens; ils triomphèrent de la force par la faiblesse; ils défrichèrent les âmes, aussi difficiles à la culture que le sol sur lequel ils posaient leur cellule. Telle a été constamment en effet la double occupation de leur vie: le travail de la sanctification et le travail de la terre." Littré.

LES BESOINS DES CULTIVATEURS

Dans une occasion récente, le Dr E. S. Archibald, directeur des fermes expérimentales, a passé en revue les besoins de l'agriculture au Canada qu'il a résumés sous les cinq chefs que voici:

Il s'agit d'obtenir la plus grande coopération possible au Canada entre les producteurs de bestiaux et de volailles dans toutes les parties du pays, afin d'améliorer les méthodes de production en vue d'abaisser les frais de production et de mettre les méthodes de vente et les méthodes de distribution sur un meilleur pied.

La coopération la plus intime serait également nécessaire entre les producteurs d'animaux et de volailles et les producteurs de grains et les manufacturiers de produits de meunerie, afin d'établir et de conserver des stocks d'aliments pour l'emploi au Canada.

Il serait nécessaire de développer des études statistiques beaucoup plus élaborées qui indiqueraient la tendance de la production, des débouchés et des prix de revient, non seulement au Canada mais aussi dans les autres pays et qui serviraient de guide pour l'accroissement économique de la production au Canada. La Division de l'Economie, que vient de créer le Ministère fédéral de l'Agriculture, devrait former une base splendide pour ce travail.

Enfin, il serait nécessaire d'étudier les moyens par lesquels on pourrait développer au Canada la consommation du lait, du fromage, des viandes, etc., spécialement d'origine canadienne.

Les cultivateurs qui élèvent des bestiaux devraient se préparer pour une augmentation de production au Canada, que cette augmentation vienne maintenant ou plus tard. Jamais l'occasion ne pourrait être plus favorable qu'aujourd'hui pour liquider à prix avantageux tous les bestiaux de pauvre qualité. On relèvera ainsi la qualité moyenne et la productivité de nos animaux à un point qui abaissera non seulement les frais de production, mais qui nous mettra mieux en mesure de faire face à toutes les conditions de marché qui peuvent se présenter.

Un enfant désagréable. Mme P. Andersen de New Haven, Conn., écrit: "Il y a deux mois, ma petite fille de sept ans perdit l'appétit et devint, de ce fait, nerveuse et désagréable. Après avoir employé le Novoro du Dr Pierre pendant une semaine, elle retrouva son appétit et redevint ce qu'elle était auparavant." Cette fameuse préparation herbeuse est le premier secours d'une mère quand quelque chose va mal. Ce n'est pas un article de droguiste car ce remède est fourni exclusivement par des agents spéciaux nommés par le Dr Peter Farhney & Sons Co., de Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

—Relativement au progrès, si l'on entend par ce mot le progrès dans l'irrégulation et l'impunité, il est clair que l'Eglise ne peut le favoriser. Elle encourage et provoque tous les autres progrès, qu'il s'agisse des sciences ou des arts, de l'industrie ou du commerce: on ne saurait citer aucun exemple du contraire.

NOTRE SUCRE

Mercredi, 9 juillet 1930.

Il y a une couple d'années, en compagnie d'un "pays", nous montions à Montréal assister au congrès annuel de l'Union catholique des cultivateurs. Notre compagnon, producteur de sucre, nous demandait de le conduire à la réunion de l'Exécutif de l'U. C. C., à laquelle réunion on décide quelles seront les résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale du Congrès.

Notre ami voulait assister à cette réunion afin d'y apporter la supplique d'un bon nombre de producteurs de sucre de la Beauce. Il allait demander à l'Union professionnelle d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils trouvent des marchés à notre sucre d'érable.

Il présenta sa cause et la réponse ne se fit pas attendre. "Mon cher ami, dirent les directeurs de l'U. C. C., votre affaire est bien claire. Vous avez à votre disposition une coopérative de producteurs de sucre qui rend de grands services. Entrez dans cette société et vous trouverez là ce que vous cherchez."

Ce fut pour lui une révélation, car comme bien d'autres l'idée de coopération ne l'avait jamais inquiété. Il se promit de chercher ce que cette société pourrait apporter d'avantages, et un an après, nous le trouvons à la tête d'un cercle de producteurs de sucre, président enthousiaste d'une coopérative qu'il disait être la meilleure des organisations.

Depuis, grâce au travail assidu, persévérant de M. Cyrille Vaillancourt, du ministère de l'Agriculture provincial, ce groupe de producteurs de sucre a eu des imitateurs, à tel point que la région compte maintenant un nombre suffisant de "sucreries" pour construire à l'Enfant-Jésus de Beauce une sucrerie modèle.

Cette coopérative du sucre est encore loin d'avoir donné la moitié des résultats que l'on peut attendre d'une telle organisation; mais à date, elle a fait ses preuves. Pour s'en convaincre on n'a qu'à demander aux producteurs de sucre s'ils ont fait de bonnes affaires l'an passé.

Plus que cela. Tout le monde sait que nous traversons cette année une période difficile ouverte par le tarif américain. Cependant, la société des producteurs de sucre a vendu son produit, ce qu'un grand nombre de ses membres n'auraient sûrement pas fait sans elle. Nos producteurs de sucre doivent ce succès à leur société et à ceux qui dirigent cette société et particulièrement, à M. Cyrille Vaillancourt, qui est un spécialiste en coopération, en même temps qu'un homme corps et âme dévoué aux intérêts de nos agriculteurs.

Cette société tient aujourd'hui, le 9, à Québec son assemblée annuelle. Nous en profitons pour lui souhaiter beaucoup de succès et lui dire que sa tâche n'est pas encore achevée. Beaucoup de travail reste à faire, tant au point de vue de la formation de l'esprit coopératif chez ses membres que de la préparation de son marché.

L'industrie du sucre avec celle de la chasse, de la pêche et de la culture du maïs, est une des plus vieilles de chez nous. Avant même l'arrivée des blancs on connaissait la vertu de l'érable. Sans que personne lui fasse de publicité elle vend la majeure partie de sa production au pays. Avec un peu d'organisation le marché national pourrait facilement absorber toute sa production. C'est le but qu'il faut chercher à atteindre, afin de se débarrasser des obstacles que peuvent lui élever les pays étrangers. Lorsque cette industrie aura réussi à s'emparer de son marché naturel, elle se verra bien des barrières américaines ou autres. Alors, si les voisins veulent manger notre sucre ils paieront en conséquence des droits qu'ils auront imposés, et ce sera tout.

A l'occasion de cette assemblée annuelle, il est un conseil que nous croyons bon de donner à nos amis les producteurs de sucre; celui de se pénétrer le plus vite possible du véritable esprit coopératif.

Et l'esprit coopératif recommande de soutenir ses officiers. C'est ainsi et ainsi seulement que la société progressera et que les producteurs de sucre pourront retirer plus de bénéfices.

Thomas POULIN.

(L'Action Catholique).

SOMMAIRE

Concours de Propagande	545
Nouveau tarif américain	545
Le Boerenbond	545
Raisons de notre foi	546
Les besoins du cultivateur	546
Notre sucre	546
Le refroidissement du lait	547
Bonheur des champs (poésie)	547
Le Boerenbond belge (suite)	547
Echos des cercles	548
L'Actualité économique	548
Assistance à l'élevage	549
Entretien des sabots du cheval	549
La mode	550
Le paysan (poésie)	550
Correspondance, Recettes	550
Cours sur la Pomme de terre	551
Nouveau Directeur	551
Ventes à l'encan	552
Médecine vétérinaire	552
Excursion à Toronto	553
Statistiques intéressantes	553
Pour les jeunes	553
La terre et l'enfant (poésie)	553
Coopération	554
Feuilleton	554
Les Agriculteurs du comté de Matane	556
Traitement des sols argileux	556
Consultations légales	557
Marchés	558
Huit leçons de publicité	559

ENCAN

de BEURRE et de FROMAGE

Mardi le 15 juillet, le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. a inauguré ses ventes à l'enchère. Naturellement, notre organisation compte beaucoup sur le support des producteurs de beurre et de l'U. C. C. a inauguré ses ventes à l'enchère. Nade ces enchères semble assuré par les quantités qui nous parviennent maintenant. Cependant, nous sommes convaincus qu'il sera encore augmenté, si les arrivages se font, chaque semaine, de plus en plus importants. Aux membres et aux amis de l'U. C. C. de nous prouver qu'ils approuvent notre politique.

Tél. HArbour* 2116

E. W. CARON

145-149 Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions

Grains louses — chars assortis

Demandez les produits CARONA

LE REFROIDISSEMENT DU LAIT EST IMPORTANT

Son effet sur la conservation

NOTES DE FERMES EXPERIMENTALES

Si on leur demandait : "Qu'est-ce qui prévient le développement des bactéries dans le lait ?", la plupart des producteurs de lait répondraient naturellement, "Le refroidissement à 45° F." Il y a cependant un autre facteur, moins bien connu. Le lait, semblable à la croissance des bactéries quelque temps après qu'il est sorti de la vache. Cette opposition se dissipe au bout de quelques heures, lorsque le refroidissement est négligé, et alors les bactéries ont toute liberté pour se multiplier rapidement. Par contre, si l'on refroidit immédiatement du lait que l'on vient de traire, à une température au-dessous de 55° F., cette opposition se maintient souvent pendant 12 heures ou plus ; ce fait a été démontré par des expériences conduites au Service de Bactériologie, Ferme expérimentale centrale, Ottawa. Lorsque des flacons de lait fraîchement tiré étaient immédiatement analysés, et placés dans un réfrigérateur à une température de 52-58° F., la numération bactérienne, après 16 heures de conservation, montrait peu de changement, comme on le voit par les chiffres suivants :

REFROIDISSEMENT IMMEDIAT

Au commencement	Après 16 heures de conservation
5,100	6,100
21,000	20,000
420,000	570,000

Par contre, lorsque les flacons de lait venant d'autres traites n'étaient mis dans un réfrigérateur que trois heures après la traite, la numération bactérienne, après 12 heures de conservation, révélait une forte augmentation, ainsi que le montre le tableau suivant :

REFROIDISSEMENT RETARDE

Au commencement	Après 12 heures de conservation
3,500	200,000
33,000	1,100,000
50,000	3,800,000

Dans le lait immédiatement refroidi, il est évident que cette opposition au développement des bactéries a très bien fonctionné, mais lorsque ce refroidissement était retardé, cette opposition était moins active, et comme la température n'était pas assez basse pour prévenir la végétation, les bactéries se multipliaient très rapidement. Nous voyons comment il se fait que la végétation des bactéries est influencée par la température du lait pendant quelques heures après la traite. De ce qui précède, il s'en suit que plus la température à laquelle le lait doit être conservé pendant la nuit est élevée, plus le besoin de refroidissement immédiat est urgent, afin que l'effet protecteur de cette opposition naturelle puisse durer aussi longtemps que possible.

C. K. JOHNS,

Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Bonheur des champs

C'est vrai ! Je suis un rustre et mon pas est pesant ;
Je ne vis bien qu'aux prés, aux souffles de la brise,
Et j'ai ce lourd défaut, qui fait qu'on me méprise,
D'avoir le parler rude et d'être un paysan !...

Je sais mener mes boeufs et guider ma charrue,
Dans la plaine féconde allonger mes sillons ;
Mais je ne sais comment m'asseoir dans les salons,
Et je respire mal les odeurs de la rue.

Pour connaître le temps je ne consulte pas
Un almanach vieilli disant qu'après l'orage
Le soleil doit venir briller au pâturage,
Et pour trouver le Nord je fais fi du compas.

L'hirondelle qui passe en frôlant la poussière
Me fait comprendre, à moi, qu'il va tantôt pleuvoir ;
Et l'Astre de la Vierge, au fond du ciel tout noir,
Guide plus sûrement mes pas vers ma chaumière.

Ma richesse ? Grand Dieu ! Mais je l'ai dans ma main,
Lorsqu'en chantant je vais à travers mon domaine
Lancer sur mes labours la bonne et forte graine
Qui deviendra l'épi dont je ferai mon pain.

Votre or ne peut briller autant que mes avoines,
Il n'a pas le frisson de mes blés sous le vent ;
Et chaque jour je peux, dans le soleil levant,
Aller en mon jardin respirer mes pivoines.

Mes filles et mes gars sont faits pour vivre vieux,
Car sous leur peau brunie aux grands vents de la Terre,
Je sens monter le flot d'un sang héréditaire
Que moi-même je tiens de mes rudes aïeux.

La paix règne au foyer où ma femme fidèle
Sait tenir tout en ordre et montrer à l'enfant
Les mots du catéchisme ou ce que Dieu défend,
Et nous sommes heureux, le soir, sous la chandelle !...

Francis DES ROCHES.

Nous payons plus cher pour vos œufs
Expédiez chez

Swift Canadian Compagnie Ltée
153, SAINT-ROCH, Qué.

Nous fournissons les caisses vides.
Ecrivez pour nos prix de chaque semaine.
Amis lecteurs, dans votre correspondance, veuillez mentionner "La Terre de Chez Nous".

LE BOERENBOND BELGE

(suite de la page 545)

II

SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général est en ordre principal la section centrale du Boerenbond, qui est chargée d'étudier les questions sociales et scientifiques. Il est chargé :

1. De l'organisation et de la vie sociale ;
2. De la vie religieuse et morale ;
3. De la formation générale et de l'instruction professionnelle ;
4. De la technique agricole ;
5. De la défense des intérêts agricoles ;
6. Des travaux d'étude.

A. — Organisation et vie sociale

Dans ce domaine, le Secrétariat s'est occupé de la vie corporative et a veillé à ce que l'esprit social règne tant dans les institutions centrales que dans les associations locales.

Le Secrétariat s'est tenu à la disposition du Comité Directeur, et il a aidé les institutions centrales en leur procurant des renseignements et en leur communiquant les résultats de ses études.

Quant aux associations locales, il a été en rapports avec elles par l'intermédiaire de la revue mensuelle pour dirigeants *Onze Gids* (et son édition française *Notre Guide*) et de l'hebdomadaire *De Boer (Le Paysan, Der Bauer)*, par des leçons aux Journées d'études, des conférences, etc. En 1929, les divers services du Boerenbond ont donné 1436 conférences sur des sujets intéressant la vie corporative.

Il a également été en contact constant avec les associations locales, principalement avec les gildes agricoles.

Les progrès réalisés au point de vue de la force numérique de l'organisation — nombre de gildes et de membres — sont consignés dans les listes tenues à jour par le Secrétariat Général. Fin 1929, on comptait 1218 gildes et 128,788 membres. Il y avait donc un gain de 15 gildes et 7,333 membres.

Par l'intermédiaire de leurs *Sections de jeunesse*, nos fils d'agriculteurs et d'horticulteurs font également parti de la gilde. Le nombre de ces sections a atteint 421, comptant 15,565 membres.

La Fédération des jeunes paysans s'est surtout préoccupée, en 1929, de la consolidation des groupes existants et de l'application des statuts définitifs que la Fédération avait reçus à la fin de 1928. Trente réunions régionales ont été tenues à cette fin. Plus de 1,000 membres, au total, des sections de jeunesse ont pris part à la Journée des Jeunes et aux Journées d'études de la semaine de Noël.

Pendant l'hiver 1929-1930, la Fédération des jeunes paysans a organisé des retraites pour ses membres. Au 31 décembre 1929, 10 retraites comptant 425 participants avaient déjà été faites.

Fidèles à leur programme, les *Fédérations d'arrondissement* se sont occupées spécialement d'intérêts régionaux et locaux ; elles ont obtenu de bons résultats dans ce domaine. Au cours de l'exercice écoulé, elles ont eu, entre autres, à s'occuper de l'action politique : les élections générales et provinciales leur ont donné un travail intense ; dans

200 lbs de muriate de potasse et 450 lbs de superphosphate à l'arpent ont donné un profit net de \$5.55 sur la luzerne de M. P. E. Messier, Saint-Armand, Missisquoi.

la plupart des arrondissements elles sont parvenues à obtenir, sur les listes catholiques, une représentation convenable des intérêts agricoles.

B. — Vie religieuse et morale

L'exercice 1929 a prouvé, une fois de plus, que l'élément religieux et moral est à l'avant-plan de toute notre vie corporative. En ce domaine, le Secrétariat, avec ses collaborateurs ecclésiastiques, a dû assurer une tâche très importante.

Son influence s'est étendue à toute l'institution. En vue de son action sur les associations locales, il s'est également servi du bulletin pour dirigeants *Onze Gids (Notre Guide)*, de l'organe *De Boer (Le Paysan)*, des Journées d'études annuelles, des leçons et conférences. La Ligue des Fermières en a fait de même pour son propre terrain d'action, mais elle s'est servie de son organe à elle, *De Boerin (La fermière)*.

Dans les gildes agricoles et les cercles de fermières, il a été tenu 690 conférences sur des sujets d'ordre religieux ou moral. Des retraites ont été organisées pour la jeunesse masculine et pour les femmes et filles d'agriculteurs.

Lors des nombreuses inaugurations de drapeaux et autres manifestations de nos gildes, l'élément religieux a occupé la place qui lui revient. Nos associations ont pris part à plusieurs manifestations religieuses.

Un pèlerinage de 500 de nos membres est allé rendre hommage à Notre Saint Père le Pape, à l'occasion de son jubilé de 50 années de prêtrise.

C. — Formation générale et instruction professionnelle

En collaboration avec d'autres services, le Secrétariat Général y a consacré ses meilleurs soins.

Au cours de 1929, le Boerenbond a fait donner 3,480 conférences concernant la formation générale et l'instruction professionnelle.

Si nous y ajoutons les conférences sur d'autres sujets, données par les divers services du Boerenbond, nous arrivons à un total de 6,003, parmi lesquelles il y avait beaucoup de conférences avec projections lumineuses. Nous avons mis à la disposition des conférenciers 184 petits films.

Nos éditions ont également beaucoup contribué à favoriser la formation intellectuelle de nos membres.

En tant que journal professionnel de nos membres, *De Boer (Le Paysan)* leur a apporté chaque semaine ses articles, ses instructions et des communications de toute nature.

Onze Gids (Notre Guide) a contribué à parfaire la formation des dirigeants.

Aux plus instruits, la revue technique mensuelle *Onze Floeg (Notre Charrue)* — comptant 3,200 abonnés — a donné l'occasion d'acquiescer une connaissance plus approfondie de la science agronomique.

La revue des petits élevages *Pluimen Kleinvee* a vu monter à 10,100 le nombre de ses abonnés.

En 1929, il a été vendu environ 17,000 exemplaires de nos manuels techniques et plus de 44,000 exemplaires des manuels non-techniques.

L'almanach agricole a atteint un tirage de 17,000 exemplaires.

Lors des Journées d'études de la semaine de Noël, une partie des leçons et discussions a été, à l'exemple des années précédentes,

consacrée à des questions ayant trait à la formation générale et à l'instruction professionnelle des membres.

Le Boerenbond ne cesse de se préoccuper de l'enseignement post-scolaire : agricole, horticole et ménager agricole. Il favorise cet enseignement en prêtant sa collaboration à 373 cours agricoles post-scolaires et à 38 écoles régionales d'agriculture pour jeunes gens.

Dans le même but, il organise, le 5 avril, une journée d'études pour le personnel enseignant de ces cours et écoles ; 500 instituteurs y prirent part. Il prête également son appui à des cours normaux ayant pour but la préparation des professeurs d'agriculture ; ces cours normaux ont été suivis par plus de 300 instituteurs.

D'autre part, une centaine d'institutrices assistèrent à la journée d'études que nous avions organisée pour le personnel enseignant des écoles ménagères agricoles ; deux cours normaux, organisés à Stevoor et à Héverli, furent suivis par 115 institutrices.

En outre, nous avons été constamment en contact avec les écoles permanentes d'agriculture, d'horticulture et d'enseignement ménager agricole, de degré moyen et supérieur.

Le Boerenbond s'est également efforcé d'augmenter les connaissances professionnelles de ses membres par un enseignement intuitif ; dans ce but, il a contribué à organiser les concours de cultures et de prairies, auxquels 2,425 membres prirent part. Il a également prêté son appui à 39 expositions locales et régionales d'agriculture et d'horticulture.

Il a exhorté les gildes à créer des bibliothèques agricoles et il les a aidées dans l'organisation de celles-ci. Fin 1929, il existait 298 de ces bibliothèques dans nos communes rurales, la plupart dans le sein des gildes.

Le laboratoire, qui se tient à la disposition des membres, a fait 2,578 analyses au cours de l'exercice écoulé.

Le Service Juridique a donné 1,205 consultations écrites et 1,031 consultations orales.

(à suivre)

P. S. — Réponses reçues aux télégrammes envoyés lors de l'Assemblée générale :

Le Saint-Père nous a fait parvenir le télégramme suivant :

Cité du Vatican.

Paternellement sensible hommages membres Boerenbond réunis Louvain assemblée générale, Saint-Père remercie de cœur, envoie comme gage des faveurs divines au président, secrétaire, interprètes des familles, la bénédiction apostolique implorée.

Cardinal PACELLI.

Son Eminence le Cardinal Van Roey a adressé la lettre suivante à Mgr Luytgaerens : Monseigneur,

Je vous remercie bien cordialement de l'hommage que vous m'avez adressé au nom des 2,000 délégués des gildes, réunis à Louvain en assemblée générale.

Je vous félicite des sentiments dont vous vous êtes fait l'interprète et je donne à tous les membres des gildes agricoles ma paternelle bénédiction.

Argéez, Monseigneur, l'expression de ma sincère considération et de mes sentiments dévoués.

J. E. Cardinal VAN ROEY,
Archevêque de Malines.
(Le Paysan)

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel de l'Union Catholique
des Cultivateurs de la Province
de Québec

Bureau de direction:
ALDÉRIC LALONDE, Président,
Rigaud.
JULIEN MÉTHÉ, Vice-Président,
Saint-Sébastien.
R. P. LÉON LEBEL, S. J.,
Aumônier.
PAUL BOUCHER, Secrétaire,
ROBERT RAYNAUD, B.A., L.M., S.A.,
Rédacteur.
Mtre CHS-HENRI LALONDE, C.R.,
Aviseur légal.

Directeurs:
Diocèse de Chicoutimi:
ANTOINE RIVERIN, Chicoutimi.
Diocèse de Gaspé:
Abbé EDMOND PLOURDE,
Paspébiac (Bon.)
Diocèse d'Haileybury:
J. B. LACASSE,
Notre-Dame du Nord, (Tém.)
J. B. L. ALARIE,
Amos (Abitibi).

Prix de l'abonnement
Un an \$1.00
Trois ans \$2.50
A l'étranger, un an \$1.50

Administration et Rédaction:
1231 Est, rue Demontigny
Montréal, P. Q.
Tél.: FRontenac 5998

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglément et répondre, mais bien plutôt pour peser et approfondir. — Roger Bacon.

Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire a entrevu ou pressenti... — R. P. Grady.

Diocèse de Joliette:
ARTHUR FOREST,
S.-Ambroise de Kildare.
Diocèse de Mont-Laurier:
P. Z. DESJARDINS, L'Annonciation
Diocèse de Montréal:
A. LANGLOIS, S.-Jean.
Diocèse de Nicolet:
LÉON TURCOTTE, Victoriaville.
Diocèse d'Ottawa:
ALBERT LAMARCHE, Lachute.
Diocèse de Québec:
EUGÈNE S.-GERMAIN, S.-Cassinir
Diocèse de Rimouski:
ALBERT RIOUX, Sayabec.
Diocèse de Sherbrooke:
ABEL MARION, S.-Edwidge.
Diocèse de Saint-Hyacinthe:
F. X. BLANCHARD, S.-J.-Bap.
Diocèse des Trois-Rivières:
OMER E. MILOT, Yamachiche.
Diocèse de Valleyfield:
J. F. PRUD'HOMME, S.-Philomène

ECHOS DES CERCLES

DUPUY, (ABITIBI)

Une assemblée régulière a été tenue le 6 juillet, à la salle paroissiale.

Étaient présents: Rév. J.-A. Fugère, aumônier de notre cercle, quorum du bureau et environ 50 membres.

Le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui furent adoptées sans discussion.

La résolution suivante a été passée. Proposé par M. Médéric Tousignant, secondé par M. Adélaïde Légaré, que les assemblées régulières soient tenues le troisième dimanche de chaque mois, immédiatement après la messe.

Le principal orateur de l'assemblée a été M. Pascal Fortier, régisseur de la ferme, qui nous intéressa vivement, en traitant le sujet "Coopération". La formation des coopératives locales, dit-il, sera le seul moyen de faire face à la crise que nous traversons présentement.

SECRÉTAIRE.

SAINT-JEAN-BAPTISTE (ROUVILLE)

Le 24 juin, fête patronale, le cercle de l'U. C. C. de notre paroisse organisa dans l'après-midi une demi-journée agricole.

Cette réunion présidée par M. J.-Emile Beaudry, président, commença à 2 heures par le cantique de Saint-Isidore chanté par R. F. Guertin. Le Secrétaire présenta les conférenciers: M. l'abbé Spénard, aumônier diocésain et M. J. S. Chagnon du Service de l'Élevage. Ce dernier, enfant de la paroisse, donna une causerie sur l'Industrie Laitière, des soins et de l'alimentation du troupeau. M. Chagnon intéressa aussi les membres sur la coopération et sut captiver l'attention de l'auditoire pendant près d'une heure. Les cultivateurs étaient fiers d'avoir ces renseignements et surtout donnés par l'un des leurs.

Après avoir répondu à certaines questions posées par nos membres, M. l'abbé Spénard nous parla à son tour de l'U. C. C. et développa pourquoi le mot catholique était nécessaire à l'Union des Cultivateurs. Il annonça les changements que devra bientôt subir "La Terre de Chez Nous" et félicita les cultivateurs de notre paroisse de comprendre si bien leur intérêt en faisant partie du cercle. Comme toujours, M. l'abbé Spénard sut mettre à sa causerie la note gaie, ce qui plut beaucoup à nos membres, car depuis longtemps il était attendu.

M. Albert Guertin, de Magog, sympathique à notre cause nous adressa quelques mots. Il félicita Saint-Jean-Baptiste de savoir si bien joindre l'Agriculture au Patriotisme et de continuer à fêter la fête nationale de cette façon si pratique.

M. l'abbé R. Préfontaine, notre aumônier local, remercia les conférenciers.

L'assemblée se termina par le chant national entonné par M. Tancrede Gaboury de l'église Notre-Dame.

Le soir à 8 heures, il y eut soirée récréative. La salle ne pouvait contenir tous les spectateurs venus pour applaudir les acteurs de cette veillée; ce fut un vrai succès.

La direction de notre cercle remercie par la voix de "La Terre de Chez Nous" MM. les abbés, les conférenciers, les cultivateurs étrangers, ainsi que nos membres, d'avoir aidé au succès de la fête. A tous ses plus sincères remerciements.

F. X. BLANCHARD, sec.

SAINT-MARCEL (RICHELIEU)

A notre dernière assemblée, (27 juin), il y eut lecture du procès-verbal de la dernière réunion et conférence donnée par M. Irénée Guertin, ancien paroissien et maintenant éleveur de volailles aux États-Unis. Il insista sur l'élevage hâtif et du choix des sujets et appuya sur l'importance du groupement des cultivateurs et éleveurs comme moyen conduisant au succès et à l'obtention d'un gain appréciable.

L'assistance était nombreuse et tous ont paru satisfaits.

Wilfrid LAMBERT, sec.

Un peu de fantaisie

Un jeune français, élève des Beaux-Arts, était allé faire un séjour en Italie pour se perfectionner. Il rencontra, à Naples, un Espagnol couvert de haillons et d'une malpropreté excessive. Le jeune peintre remarqua que celui-ci avait les mains très bien faites, quoique très sales. Il lui proposa de les dessiner. L'Espagnol accepta, moyennant quelque argent.

Le Français l'emmena chez lui et lui dit de se laver les mains. L'Espagnol passa dans le vestibule, puis revenant, comme par réflexion, sur ses pas:

—Laquelle, monsieur, voulez-vous dessiner?

Modèle de facture
Essayé de dévisser un
un robinet 0.15
Pas pu 0.10
Total 0.25

Concours de ponte

Les registres du concours de ponte canadien à la ferme expérimentale centrale à Ottawa, cette année, montrent que la quantité d'œufs pondus a été de 2.7 pour cent plus élevée que pendant la période correspondante de 1929. Les oiseaux entrés au concours paraissent approcher du maximum de la production au commencement de l'été; 33 parquets ont atteint ou dépassé le nombre de cinquante œufs pendant la trentième semaine du concours. Un fait intéressant à noter à ce sujet, c'est que sur ces 33 parquets, 21 se composaient de Leghorns blanches.

Jusqu'ici c'est un parquet de Plymouth Rock barrés qui vient en tête dans le concours, mais la meilleure pondeuse de toutes les poules est une rouge de Rhode Island. Deux poules Rock Barrées et cette poule rouge de Rhode Island ont pondus le même nombre d'œufs, savoir: 174, mais un léger avantage de poids pour la poule rouge de Rhode Island lui donne une avance de sept points sur sa rivale la plus proche.

Il y a cependant des indications que le concours de ponte cette année révélera la même augmentation encourageante dans la production des œufs que l'on a vue tous les ans depuis que les concours ont été institués en 1919. Il est probable que de très bonnes pontes seront publiées à la fin du concours.

(Publié par le Directeur de la Publicité, Ottawa.)

L'Actualité Economique

Nous venons de recevoir la livraison de juin-juillet de l'Actualité Economique. Ce fascicule comporte soixante pages au lieu de quarante comme à l'ordinaire et nous apporte des articles variés et une abondante documentation.

Monsieur Roger Picard, professeur à l'Université de Paris, signe un article intitulé, l'Union douanière Européenne, article qui fait suite à celui que M. Maurice Ansiaux consacrait, en avril, à la Trêve douanière. Sous le titre la Pologne du "Corridor", M. Jean Bruchési, professeur à l'Université de Montréal, résume le voyage qu'il fit il y a quelque mois en Pologne et notamment à l'exposition de Poznan. M. Louis Baudin, professeur à l'Université de Dijon, étudie la crise monétaire qui sévit depuis l'automne dernier

en Argentine. A lire également un premier article de M. Paul Fontaine, avocat attaché au Ministère de la Justice à Ottawa, sur les lois canadiennes du salaire minimum, et un article de M. Max Turman, professeur à l'Université de Fribourg, sur les méthodes suivies au Danemark pour accroître l'exportation des produits agricoles. Au moment où se réorganise chez nous la coopération agricole, l'étude de M. Turman se recommande à tout point de vue.

La chronique "Faits et Nouvelles" comporte une série de petits articles documentaires sur les progrès de notre industrie manufacturière; La production de l'or au Canada; Le port de Toronto; Le commerce canadien depuis la Confédération; Les réparations orientales et le dernier traité de commerce Polono-Allemand.

Sous le titre général "A travers les revues" sont réunis des articles et résumés d'articles empruntés aux principales revues européennes et américaines: La théorie américaine et les hauts salaires; La banque des Règlements Internationaux; La trêve douanière et les libre-échangistes; La situation économique aux États-Unis; La conjoncture économique; La révolution économique d'après-guerre; La marine marchande aux États-Unis et en Angleterre.

Comme on le voit, ce fascicule est extrêmement varié et intéresse tous ceux qui veulent se tenir au courant de la situation économique et de la marche des affaires à la fois au pays et dans le monde.

On s'abonne à l'Actualité Economique, (25c l'exemplaire, \$2 par année) à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et dans les meilleures librairies de la province.

Le commerce de l'Empire se développe

L'agriculture canadienne est toujours en quête de nouveaux débouchés, et, d'autre part, les producteurs dans les autres parties de l'Empire cherchent à développer leurs débouchés au Canada pour les produits qui sont nécessaires à notre pays. Les renseignements reçus par le ministre de l'Agriculture à Ottawa montrent qu'il s'est expédié dans l'Ouest du Canada 203 wagons de bananes venant des Antilles britanniques. Nous apprenons maintenant que la première expédition d'oranges et de citrons venant de la Nouvelle-Galles du Sud arrivera à Vancouver vers le 15 juillet.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 25 juillet 1930, des soumissions pour la construction d'un mur de protection en béton, à Laprairie, comté de Laprairie, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sousigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un mur de protection, Laprairie, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'ingénieur de district, station postale "H", Montréal, au "Builders Exchange, 118 nouvel édifice Birks, Montréal, P. Q., et au bureau de poste, Laprairie, P. Q."

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque. — On peut se procurer au ministère des Travaux publics des traces bleues (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$20.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 11 juillet 1930.

DOW

du Stockale Marie à point

Prime par la Force et par la Qualité

ASSISTANCE A L'ELEVAGE DU MOUTON

Entretien des sabots chez les chevaux en pâture

Conditions relatives à l'aide accordée par les Ministères de l'Agriculture d'Ottawa et de Québec, 1929-1930

CONDITIONS

- 1.—Un cercle d'éleveurs doit compter au moins 10 membres, qui achètent au moins 100 brebis.
- 2.—Ces cercles sont organisés exclusivement pour les cultivateurs ne gardant pas actuellement de moutons, ou en gardant peu, et surtout aux endroits où il est désirable que le troupeau soit développé en rapport avec les avantages offerts par la ferme pour cet élevage.
- 3.—Seuls les cultivateurs membres du cercle agricole de leur localité peuvent faire partie du cercle d'éleveurs.
- 4.—Une fois organisé, le cercle doit fonctionner pendant quatre ans.
- 5.—Chaque membre doit acheter au moins 10 brebis croisées et pas plus de 15. Le membre qui possède déjà quelques brebis, doit en acheter le nombre additionnel voulu, pour porter le total à 10, au minimum. Dans ce dernier cas, toutefois, il doit acheter au moins 5 brebis.
- 6.—Les brebis doivent être de type uniforme et être approuvées par le propagandiste du district, lors de l'achat.
- 7.—Toutes les brebis distribuées porteront une plaque à l'oreille et ne doivent pas avoir plus de deux ans, lors de l'achat.
- 8.—Chaque troupeau doit être baigné au moins une fois par année.
- 9.—La laine produite, à l'exception de celle que l'éleveur désire garder pour filage à la maison, doit être vendue en coopération et expédiée à la Coopérative de Laine, à Lennoxville, pour y être classée.
- 10.—Les membres du cercle doivent exhiber la progéniture de leurs troupeaux ovins chaque année, à l'exposition locale du cercle.
- 11.—Les agneaux sont vendus en coopération, comme lot expédié par le cercle. Les ventes sont faites par un comité de vente d'agneaux, composé du propagandiste de district, de l'agronome et de trois membres du cercle.
- 12.—Chaque membre doit se procurer un bélier de race pure, approuvé lors de l'achat, par le propagandiste en élevage du district, ou par l'agronome. Tous les béliers des membres d'un cercle, doivent être de même race.
- 13.—Chaque membre, en entrant dans le cercle, doit s'engager par le fait même, à ne pas garder sur sa ferme, pour son usage ou celui des voisins, un bélier métis ou croisé.
- 14.—Tous les agneaux métis doivent être châtrés avant qu'ils aient atteint l'âge d'un mois, et de préférence, entre 10 à 15 jours après la naissance.
- 15.—Toute demande d'autorisation à l'organisation d'un cercle doit être faite au Service de l'Industrie Animale et être approuvée par ce service.
- 16.—Un comité, formé du propagandiste en élevage du district, de l'agronome et de trois membres du cercle, doit être nommé pour diriger ses opérations. Le propagandiste doit agir comme secrétaire.

AIDE ACCORDEE

Propagande

- 1.—Les propagandistes en industrie ovine doivent aider les acheteurs du cercle à choisir les brebis.
- 2.—Ils doivent donner des démonstrations d'ablation de la queue, de castration, de tonte, ainsi que de baignage, aux membres du cercle, la première année suivant l'organisation du cercle. Les membres doivent ensuite procéder eux-mêmes à ces opérations.
- 3.—Les agnelles et les béliers doivent être sélectionnés par les propagandistes et acceptés par l'agronome du comité avant l'expédition.

Mode de paiement.

- 1.—Le ministère de l'Agriculture de Québec prête aux membres, sans intérêt, et par l'intermédiaire du cercle agricole de la localité, les deux tiers du prix d'achat des brebis et des béliers à condition qu'ils soient revendus au même prix, aux membres du cercle d'éleveurs de moutons. Chaque acheteur doit payer comptant un tiers du prix d'achat, et la balance doit être remboursée en deux versements annuels et égaux, sans intérêt. Le prêt sera effectué, au bureau du Secrétaire du Conseil d'Agriculture, sur production des factures des vendeurs, des reçus attestant qu'un tiers a été payé par les acheteurs, et des reconnaissances par lesquelles ces derniers s'engagent à rembourser leur emprunt en deux versements égaux, le premier à l'expiration de douze mois et le second à l'expiration de vingt-quatre mois. Les reconnaissances sont faites conjointement avec le cercle agricole en faveur du ministère de l'Agriculture à qui, elles seront remises, annexées au contrat d'emprunt du cercle agricole.

Un cercle ne pourra pas emprunter pour l'achat de brebis, un montant excédant la somme de \$1,500.00. L'agronome, assisté du propagandiste, a la charge de la distribution et doit voir à faire tenir au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, tous les documents ci-haut mentionnés, dûment conformes.

- 2.—La Division fédérale de l'Industrie Animale offre de payer à chaque membre qui achète pour la première fois un bélier de race pure, une prime de \$10., payable en deux versements annuels de \$5., conformément aux règlements établis pour l'obtention de cette prime.

- 3.—Les deux ministères paieront chacun 50% des frais de transport par lot d'au moins un wagon contenant au minimum 50 brebis.

Exposition
\$200.00 en argent seront donnés chaque année, les deux premières années, comme suit:—\$100.00 par la Division Fédérale de l'Industrie Animale, et \$100.00 par le ministère de l'Agriculture de Québec.

Quand la première période de travail a pris fin, les chevaux de trait sont menés au pâturage, pour y jouir d'un repos bien mérité, à côté des jeunes poulains qui y passent toute la saison. Ils y trouvent une nourriture savoureuse, peuvent prendre de l'exercice et jouissent en outre de l'action bienfaisante de l'air et du soleil.

Souvent, pendant la saison de pâture, on néglige de donner aux sabots tous les soins qu'ils réclament. Et pourtant, ces parties du corps ne peuvent être négligées, car si elles sont mal entretenues, surtout chez les vieux sujets, il peut en résulter des incon vénients sérieux. S'il s'agit de jeunes chevaux, le bon entretien des sabots peut prévenir parfois des défauts d'aplomb et, dans certains cas, rectifier des positions anormales.

1.—Soins à donner aux sabots des chevaux de trait

La ferrure pouvant être considérée dans la majorité des cas comme un mal nécessaire, il est à conseiller d'enlever les fers aussi longtemps que les chevaux séjournent dans la prairie. Pour empêcher la fourchette de trop émerger au-dessus du bord inférieur, on la taille légèrement après avoir ôté le fer; on enlève de la sole les parties de corne détachées, mais on rabat moins fortement le bord de la paroi et les barres que pour la taille préparatoire à la ferrure. Il faut éviter de trop tailler la paroi, parce que des sabots non ferrés s'usent plus rapidement et il en pourrait résulter une claudication. On arrondit la muraille au moyen de la râpe, pour ne pas exposer la corne à des déchirures.

On bouche hermétiquement les vieux trous, afin d'empêcher la pénétration des impuretés qui pourraient provoquer l'effritement de la corne.

Il va de soi que les sabots d'un cheval non ferré doivent être régulièrement vérifiés, car il peut se faire que le sabot s'use d'une façon anormale, que le bord de la paroi se recourbe, que la corne devienne trop longue en conséquence un déchirement de la corne et un effritement du sabot.

Prévoit-on que les sabots supporteront difficilement la suppression des fers, il y aura lieu de veiller à ce que ceux-ci soient contrôlés à temps. Il arrive, en effet, que le cheval perde une partie de la ferrure, que le fer se déplace ou même se brise, occasionnant ainsi des blessures ou des contusions. Si la ferrure n'est pas renouvelée en

temps opportun, la corne croît par-dessus le bord extérieur du fer, ce qui peut causer des tares et autres accidents.

2.—Soins à donner aux sabots des jeunes chevaux

Pour les poulains, plus encore que pour les adultes, il est absolument nécessaire d'exercer un sérieux contrôle des sabots. Si les articulations d'un cheval adulte ne sont plus guère influencées par la position du sabot, il en est tout autrement pour les jeunes: tout changement de position du sabot exerce une influence sur l'état des articulations. Le cultivateur ne doit donc pas s'étonner si le manque de soins fait prendre aux sabots de ses poulains une position vicieuse. Si, par exemple, une partie de la paroi du talon intérieur est enlevée, le poulain aura un sabot oblique, dont la moitié extérieure est large et la moitié intérieure étroite, et le sujet sera panard.

Quand ce cheval est adulte et qu'on le ferre, ses surfaces articulaires sont déjà ossifiées et il est trop tard pour obtenir un redressement de ce vice d'aplomb par une taille judicieuse.

Le bon entretien des sabots chez de jeunes sujets peut dans certains cas, améliorer des défauts d'aplomb, ou du moins empêcher que des positions anormales ne revêtent un caractère permanent. Si le poulain naît avec de mauvais aplombs, le sabot prend déjà, peu après la naissance, une forme adaptée à acquérir peu à peu une forme normale et, partant aussi, une position moins défectueuse.

Voici à quoi l'on reconnaît aisément si un sabot est de forme normale: les moitiés intérieure et extérieure sont égales, les talons interne et externe ont la même hauteur, en pince, la paroi est trois fois plus longue qu'aux talons si c'est un pied de devant, et deux fois plus longue si c'est un pied de derrière. Il est dès lors facile à comprendre de quelle façon il faut tailler le sabot dans tel ou tel cas.

La position du paturon est-elle trop basse parce que la pince est trop longue ou les talons trop bas, on raccourcit régulièrement la pince, mais on n'enlève rien des talons; en cas de position trop droite, on écourte ceux-ci et on laisse la pince prendre plus de longueur. Si le jeune cheval est panard, on abaisse les talons intérieurs et l'on rétrécit parfois légèrement la large paroi externe. S'agit-il d'un cagneux, on procède en sens inverse.

Liste de prix

- Classe 1. a) 1 paire de brebis d'un an et plus: \$10., \$9., \$8., \$7., \$6., \$5., \$4., \$3., \$2., \$1.
b) 1 paire d'agnelles: \$10., \$9., \$8., \$7., \$6., \$5., \$4., \$3., \$2., \$1.
c) 1 paire d'agneaux châtrés: \$10., \$9., \$8., \$7., \$6., \$5., \$4., \$3., \$2., \$1.
d) Meilleure agnelle: \$5.
e) Meilleur agneau châtré: \$5.

Concours d'appréciation des membres du cercle

Prix.—\$6., \$5., \$4., \$3., \$2., \$1., \$1., \$1., \$1.

Concours de laine entre cercles

Les prix accordés dans cette classe, sont donnés par la Division Fédérale de l'Industrie Animale. Ils sont attribués, en prenant comme base de jugement, la bonne préparation et le nombre de joisons, l'état général et le classement des expéditions coopératives, faites par les différents cercles de la province de Québec.

Un exhibit comprendra au moins 100 lbs de laine et doit être adressé à la Coopérative des Producteurs de Laine, Lennoxville, Qué., par le Secrétaire, accompagné d'une lettre mentionnant que le dit exhibit doit participer au concours de laine.

Prix: 1er, \$25., 2ième, \$20., 3ième, \$15., 4ième, \$10., 5ième, \$5.

Le Sous-Ministre de l'Agriculture,
J.-ANTONIO GRENIER.

Réduisons les frais de main-d'oeuvre

Le Service de la Grande culture du Ministère fédéral de l'Agriculture recommande partout, où cela peut se faire, l'emploi de tracteurs et de grosses machines pour réduire les frais de main-d'oeuvre sur la ferme. On peut obtenir de bons résultats par l'emploi de nombreux attelages ainsi que par l'emploi d'un tracteur. Un attelage de huit chevaux sur un disque double couvre entre 25 et 30 arpents par jour.

Prenez les meilleurs

La Conférence-Exposition mondiale du grain qui doit être tenue à Regina en 1932 offre aux producteurs de grain et aux cultivateurs du Canada et de tous les autres pays l'une des plus belles occasions qui se soit jamais présentée. M. L. H. Newman, Céréaliste du Ministère fédéral de l'Agriculture, a annoncé que les prix seront basés sur un essai de culture pour la pureté de la variété. Le grain qui sera présenté en 1932 doit avoir été cultivé en l'année 1931, et 1930 est la dernière où l'on puisse faire le choix de la souche de semence. Surveillez donc votre récolte cette année. Choisissez le meilleur de cette récolte, et tandis que vous cultivez du grain l'année prochaine pour l'exposition de 1932, faites votre propre essai de culture.

D'autre part, on évitera de faire paître les jeunes chevaux dans des prairies humides, car un sol marécageux favorise le développement de sabots plats.

CONCLUSION

Que de contusions et blessures pourraient être épargnées aux sabots des chevaux adultes, combien de vices d'aplombs ne seraient jamais connus chez les jeunes chevaux, si les cultivateurs consacraient plus de soins à l'entretien des sabots! Il est insensé de prétendre que la crise actuelle du commerce de chevaux nous dispense dorénavant de soigner ces animaux. Ce sont et ce seront toujours les meilleurs exemplaires qui se vendront au prix le plus élevé. Aussi, pas un éleveur de chevaux ne devrait négliger de veiller soigneusement au bon état des sabots de ses sujets.

R. D.



Le ministère des Travaux publics recruta jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 25 juillet 1930, des soumissionnaires pour la construction de la jetée et le quai No. 3, à Sorel, comté de Richelieu, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour jetée et quai No. 3, Sorel, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'ingénieur de district, station postale "H", Montréal, au "Builders Exchange, 118 édifice Birks, Montréal, P. Q., à l'Association des constructeurs de Québec, 267 rue Saint-Paul, Québec, P. Q., et au bureau de poste, Sorel, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministère des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque. — On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$50.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 11 juillet 1930.

PAGE FEMININE

SOUS LA DIRECTION D'ATALA

A l'ombre du foyer LA MODE

Pour la confection des toilettes d'été, s'offrent à vous, Mesdames, toute la famille des Gerseys et des modèles unis, fantaisie, imprimés, et aussi les soies exotiques variées. Les plus nouvelles des robes légères ont réduit leur ampleur et quelque peu raccourci leur jupe tout en conservant la taille à sa place. Elles se complètent d'un boléro de semblable tissu: à manches (si la robe n'en a pas) et sans manches (si cette dernière en comporte). Leur ornementation très sobre, aime les boutons de métal larges et plats, les gilets et cravates de piqué d'organdi. Un foulard contracté formant cravate et plastron est du plus charmant effet.

Pour le thé, les robes de ligne nouvelle sont très jolies, exécutées en crêpe satin noir brillant et incrustées de petits godets. L'encolure en pointe ou carrée est agrémentée d'une berthe, assez souvent. Pour les réunions élégantes, les robes de mousseline de soie imprimée sont délicieuses. On les revêt d'un petit paletot de même tissu et on les complète par une capeline de paille exotique. On rencontre aussi dans les milieux mondains des toilettes de soie imprimée de dessins géométriques avec couleurs contrastantes, telles que rouge et noir, bleu et jaune, vert et mauve, etc. Il y a encore des jupes joliment ornées de pointes allongées donnant beaucoup d'ampleur. Nous avons vu aussi de ravissantes robes d'après-midi en crêpe georgette imprimé de fleurettes multicolores sur fond noir ou foncé. Les jupes irrégulières s'enroulant gracieusement sous une incrustation unie.

Les lainages n'ont rien perdu de leur vogue laquelle semble devenir permanente. Les manteaux d'après-midi dans les montagnes et sur les plages et généralement à la campagne se font en lainages légers, simples de ligne, mais enrichis d'un travail de découpes. Rien de plus joli qu'un empiècement en pointe dans le dos fait avec ces découpes. Les petites robes, de même lainage, forment souvent ensemble avec ce genre de manteaux.

Les ensembles trois-quarts sont encore très portés. On double les manteaux avec une soie de teinte pâle du costume. Nous en avons vu un agrémenté d'une double rangée de dents ce qui était d'un certain effet. Nous retrouvons aussi les motifs de biais aux manches et au bord des cols-châles. Les jabots de crêpe de Chine ou de fines dentelles font aussi fureur et les boucles de fantaisie à la ceinture augmentent de valeur et deviennent de plus en plus en évidence. Les cols et poignets de crêpe de Chine blanc sont très portés sur les robes habillées. Les crêpes satins sont employés côté mat et brillant à effets réversibles. Les petites capes ne semblent avoir rien perdu de leur élégance et elles sont portées plus que jamais.

Les godets et les plis plats se disputent la préférence, ainsi que les volants et les fronces et les boutons de cristal l'emportent sur tous les choix.

Les chapeaux ! C'est le règne triomphal des pailles exotiques où en bonne place, figurent les panamas naturels, teintés, laize de panama-laque et même *panama de papier* aussi ravissant que léger. Et que d'aimables unions ! Le Tagal et le Bakou s'unissent au piqué, à la broderie anglaise. Le cuir se recouvre de bandes de drap de satin ciré, de paille. Le *Toillura* s'incruste de feutre, appareillant l'écharpe et le sac au chapeau. Il se fait beaucoup de piqués. Le ruban gros grain est fort employé en bordures, cravates, noeuds (sur ou sous la passe), cocardes plissées etc.

ATALA.

Aubergine farcie

Détail. — 1 aubergine, 2 cuillérées à table de beurre, chapelure, sel et poivre.

Farce. — La pulpe de l'aubergine, 4 cuillérées à table de sauce ou bouillon, 1/2 tasse de viande hachée (langue ou jambon), 1 oignon, sel et poivre.

bouillir une aubergine environ 10

minutes. La couper en deux sur la longueur, enlever le centre avec une cuillère et remplir la cavité de ce mélange auquel on a ajouté la viande, l'oignon, la sauce, le bouillon, le sel et le poivre. Mettre dans la lèche-frite avec le beurre. Faire cuire environ 30 minutes. Arroser sou-

LE PAYSAN

L'homme rude est sorti bien avant que le coq
Ait jeté dans le ciel son grand appel sonore.
Il a conduit ses boeufs vers la plaine, et l'aurore
A vu sur les sillons briller la dent du soc.

Le soleil fait flamber l'horizon noir et dore
Les boeufs roux labourant qui tressaillent au choc,
Quand le brutal acier a mordu quelque roc.
Et l'homme pense aux grains de blé qui vont éclore.

Le paysan revient le soir, le dos voûté,
Il regarde le ciel obscur, l'immensité.
Et parfois, il se dit avec mélancolie,

En voyant, dans la nuit, les astres d'or germer,
Que des épis naîtront des grains qu'il va semer.
Et qu'il nourrit le monde. — Et le monde l'oublie !

R. de RIBEROLLES.

CORRESPONDANCE

GOUTTE D'EAU: J'ai dû différer plusieurs réponses à mes correspondants en ces dernières semaines, ma chère amie, à cause de mon absence durant les vacances. Il me semble que je les avais bien méritées. J'ai fait ma dernière chronique des étapes de notre voyage. En arrivant, j'ai trouvé, vous le pensez bien, une volumineuse correspondance. A chacune de vous, je ne puis dire qu'un mot amical par la voix du journal. J'ai répondu privément aux questions les plus urgentes. Heureuse, de vous savoir heureuse de par le concours de la petite poste. Donc, vogue la galère!... vers les distractions, le plaisir, et peut-être aussi... le bonheur! (Chi lo sa) Qui le sait?... Je n'ai pas encore pris connaissance de vos articles. Je publierai dès que je le pourrai. Merci de votre collaboration très appréciée.

ETOILE AMOUREUSE: Je ne pourrai publier aucune insertion d'ici à ce que la petite poste soit réorganisée, et elle le sera en septembre, je le crois, si rien ne vient contrecarrer nos dispositions. Des avis réitérés auraient dû, ce me semble, renseigner les uns et les autres à ce sujet. Il ne se passe pas de jour, cependant, sans que le courrier m'apporte plusieurs insertions nouvelles. Nous aurons de nouveaux règlements pour la nouvelle organisation et tous les correspondants devront s'y conformer. sans quoi, la chose deviendra impraticable comme elle l'était déjà lorsque la petite poste fut discontinuée. J'ai dû faire des mécontents, je le sais, je ne pouvais guère faire mieux avec le peu d'espace et le temps dont je disposais.

FIGURE BRISEE: Si vous êtes blonde, je ne vous conseille pas de vous mettre du thé sur les cheveux. Un peu de peroxyde dans vos ablutions pour la chevelure la nettoiera mieux, sans en altérer la couleur. La "danderine" fait aussi friser les cheveux. Je ne sais si elle en change la couleur. On dit aussi que la bière produit un excellent effet dans ce sens. Les dartres ne disparaissent pas avec le vinaigre. On conseille une lotion de lait et de soufre pour en laver les parties affectées. Soit:

une cuillerée à thé de soufre dans une tasse de lait. Cette lotion blanchit aussi la peau. Avec une robe verte foncée, je mettrais des bas drabs ou bruns et chaussures noires, ou encore mieux, de même teinte. Ce qui ferait joli.

FEE REVEUSE: Votre cas est assez délicat en effet, et vous ne sauriez agir envers celui que vous avez aimé et qui, lui, vous aime encore avec aussi peu d'égards. Donnez quelque temps à l'indifférence avant de rompre complètement. L'oubli viendra ensuite tout naturellement de côté et d'autre. Je comprends que vous ne pouvez sacrifier tout votre avenir à ce jeune homme malade, mais à votre âge, si l'on a aimé sincèrement, l'on peut bien attendre les événements. La petite poste se réorganisera en septembre et d'ici là, faites votre deuil de votre chagrin... et du sien. Il y aura quantité de nouveaux épistoliers et alors, vous n'aurez que l'embarras du choix. Réponse différée à cause de mon absence.

FLEURETTE DES CHAMPS: Votre concours me semble avoir été très bien réussi pour des fillettes de cet âge. Je les félicite toutes, sans oublier leur dévouée maîtresse de classe qui a été l'instigatrice de leur beau succès. J'ouvriai sous peu, moi aussi, un concours pour mes gentilles institutrices. Durant les vacances, elles auront tout le temps voulu pour donner libre cours à leur belle imagination et faire valoir la noblesse de leurs pensées et sentiments. J'en annoncerai sous peu le sujet et alors, toutes n'auront qu'à aiguiser leur jolie plume pour défier la concurrence. J'ai lu avec sympathie et compassion tous les détails se rapportant à votre douloureuse épreuve. Je voudrais être près de vous pour vous reconforter lorsque vous gravirez votre petit calvaire. Je vous souhaite donc bon courage! à vous ma petite Fleurette, que êtes une vaillante! Vous aviez pourtant mérité de meilleures vacances. Fiat voluntas!... Un salut aimable à tous les chers vôtres qui m'adressent de si bonnes paroles.

ANITA: Je regrette de ne pouvoir publier votre article intitulé: "Votre bonheur". Les idées en sont assez bonnes, mais la forme en est trop élémentaire. Vous avez des goûts littéraires, c'est évident, mais pour bien te-

nir une plume, il faut avoir étudié la littérature. Les règles en sont absolues et assez sévères. Vous me faites l'effet d'être jeune. Mettez-vous donc à l'œuvre. Etudiez tout d'abord, votre grammaire, vos participes et votre analyse logique surtout, et vous pourrez ensuite donner suite à vos idées qui me semblent assez originales. Je ne saurais vous donner de meilleurs conseils en vous exprimant mes regrets de ne pouvoir vous faire le plaisir de publier.

CROYANTE: Non, une jeune fille de 15 ans ne doit pas porter ses cheveux sur ses épaules, à moins que ce ne soit en tire-bouchons et attachés d'un seul côté, sans quoi, c'est une coiffure trop enfantine. Il y a plusieurs façons gracieuses d'arranger ses cheveux autour de sa tête, si elle ne veut plus les couper, ce qui pourtant est encore bien seyant à cet âge surtout.

COEUR EN PEINE: Si le jeune homme dont vous parlez est favorablement connu dans votre région, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous répondiez à son salut aimable par un joli sourire, et même à ses paroles polies s'il vous aborde gentiment. Non, ne le bonjournez pas la première à moins qu'il ne vous ait déjà causé, et encore.

YVETTE BLANCHE: Encore une fois, j'affirme que toutes les lettres affranchies à l'adresse des pseudos choisis par mes épistoliers sont fidèlement expédiées à leurs destinataires. Si aucune réponse ne vient, ma foi, je n'en suis guère responsable. Je ne puis faire plus, et je tiens à le redire à tous ceux et celles qui se plaignent d'avoir été déçus.

FLEURETTE DES CHAMPS: No, (2) S'il vous plaît bien vouloir changer de pseudo, il appartient déjà à l'une de mes plus anciennes correspondantes. Votre lettre à l'adresse de Y. de L. retenue jusqu'à nouvel avis de votre part. S'il vous plaît, ne pas omettre votre timbre.

A "BOUQUET D'AMOUR", "Coeur sensible" et autres, même réponse que ci-dessus exprimée à "Etoile amoureuse".

ATALA.

Crème aux pommes

6 pommes,
2 blancs d'oeufs,
1/2 tasse de sucre,
Zeste d'orange ou de citron,
Essence.

Mode de préparation. — Peler et enlever le coeur des pommes. Faire cuire dans très peu d'eau jusqu'à ce que les pommes soient bien tendres; passer et purée et laisser refroidir.

Fouetter les blancs d'oeufs en neige ferme et ajouter peu à peu les pommes avec le sucre, fouetter jusqu'à ce que la crème soit bien épaisse.

Gâteau breton

Quatre oeufs entiers, quatre cuillerées à bouche de sucre en poudre, quatorze cuillerées à bouche de farine, 1 1/2 pinte de lait, raisins de Malaga, beurre, crème.

TECHNIQUE AGRICOLE

Baribeau, Bernard
Beaudoin, Abbé Ed.
Béliveau, Florentin
Bois, Henri C.
Campagne, Elz.
Caron, Omer

Chagnon, Stanislas
Charbonneau, Anthime
Cyrille, R. P.
Désilets, Alphonse
Fontaine, Chs. Art.
Fortier, Pascal

Fortin, J. Arthur
Fortin, Ls de Gonzague
Gagné, Charles
Gagnon, Aimé
Gingras, Paul
Grisé, Evariste

Honoré, R. P.
Isidore, R. Fr.
Lafamme, Emile K.
Lallemant, Abbé Jean
Lamontagne, A.

Lavoie, J. H.
Leduc, Albert
Léopold, R. P.
Magnan, Jean-Chs.
Maheux, Georges
Maur, R. P.

Montreuil, J. E.
Morin, Adrien
Nagant, H. M.
Prince, Gustave
Rioux, Albert
Rodrigue, X. N.

Roy, Jean L.
Roy, Ls. Ph.
Toupin, Gustave
Vaillancourt, Cyrille
Vézina, P.-M.
Wilfrid, R. P.

SEPTIEME

Cours-à-domicile de l'U.C.C.

donné par

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Tous droits réservés
PREMIERE PARTIE

Classification, emballage et vente des pommes de terre

(suite)

Les grands centres de pommes de terre ne manquent pas, et à ces endroits, il ne tient qu'aux cultivateurs de se mettre à la hauteur du mouvement pour relever la renommée des pommes de terre de la province sur le haut marché, tout en réalisant des bénéfices supérieurs. La récente fondation de la Société Coopérative des producteurs de pommes de terre de l'Isle-Verte a été suivie de plusieurs autres dont nous donnons les noms ainsi que les adresses des secrétaires ou gérants de chacune:

Société Coopérative de Bonaventure, M. F. Vaillancourt, Bonaventure;

Société Coopérative de Maria, M. V. Cyr, Maria;

Société Coopérative de Carleton, M. E. Morin, Carleton;

Société Coopérative de Matane, M. Frs. Deschênes, Mont-Joli;

Société Coopérative de Luceville, M. O. Tanguay, Luceville;

Société Coopérative du Bic, M. P. Lavoie, Bic;

Société Coopérative de Saint-Fabien, M. Alb. Gagnon, Saint-Fabien;

Société Coopérative de Saint-Valérien, M. F. X. Boucher, S.-Valérien;

Société Coopérative de Trois-Pistoles, M. M. D'Amours, Trois-Pistoles;

Société Coopérative de l'Isle-Verte, M. Alex. Michaud, Isle-Verte;

Société Coopérative de Saint-Arsène, M. Ed. Rioux, Saint-Arsène;

Société Coopérative de Saint-Alexandre, M. I. J. Bélanger, S.-Alexandre.

Il me faudrait certainement pas oublier les Coopératives de nos amis Rousseau et Houde, dont M. J. N. Bédard, Saint-Nazaire d'Acton, est le gérant de même que M. Z. LeBlanc, S.-Eugène de Grantham, ainsi que la Fédération Agricole du Bas Saint-Laurent, dont M. J. N. Albert est le secrétaire-trésorier.

L'industrie de la pomme de terre est le centre sur lequel pivote l'organisation agricole du Bas de Québec à l'heure présente; elle s'y prête d'une manière toute particulière. Cette partie de la province doit expédier ses pommes de terre à de longues distances, soit à Québec, Montréal, dans l'Ouest du Canada ou à l'étranger. Avant l'organisation des sociétés coopératives des producteurs de pommes de terre, le marché était entièrement à la merci des intermédiaires et les abus de tou-

tes sortes qui ont résulté de ce système ont été une entrave dont l'industrie, le marché et le commerce en général ont considérablement souffert.

Le producteur ne doit pas oublier que c'est surtout la classification et l'emballage coopératif qui procurent les meilleurs résultats, surtout si l'on veut obtenir les hauts prix du marché. Les récentes coopératives locales n'ont-elles pas payé de dix à vingt sous de plus par minots que les marchands ambulants? En effet, pour satisfaire la demande d'une bonne clientèle, cinq conditions sont nécessaires: 1o de grandes quantités de pommes de terre; 2o un nombre restreint de variétés; 3o des méthodes uniformes de classification, d'emballage et de vente; 4o des ouvriers habiles et compétents; 5o l'art de vendre et la connaissance parfaite des marchés n'en sont pas moins nécessaires. Seule l'entente commune ou la coopération des producteurs pourra vaincre la concurrence étrangère, trouver des débouchés, obtenir des profits de vente plus élevés et en un mot satisfaire la demande d'une bonne clientèle.

DEUXIEME PARTIE

PRODUCTION DE POMMES DE TERRE CERTIFIEES

Il y a à peu près huit ans que fut tentée ici, d'une façon sérieuse la production de pommes de terre certifiées. On semblait ignorer alors beaucoup des dégâts causés par les maladies et des revenus que la production de cette classe de semence pouvait rapporter à nos cultivateurs. On trouvait alors des champs contenant jusqu'à 75% de maladies à virus et de quatre à douze variétés de pommes de terre non recommandables, peu recherchées du consommateur et dont le producteur ignorait les noms et la provenance. Depuis, une forte campagne a été entreprise par le Ministère Fédéral et Provincial de l'Agriculture, un système d'inspection et de certification, des parcelles de multiplication, des champs de démonstration, des concours, des parcelles de pommes de terre saines et malades ont été organisés un peu partout.

Il eut été surprenant qu'avec de tels moyens de propagande et les résultats obtenus, une culture de valeur comme celle de la pomme de terre n'eut pas réussi à s'améliorer rapidement. Aussi,

de magnifiques résultats ont été obtenus: nos producteurs cultivent une variété pure, ont éliminé un grand nombre de variétés non recommandables, ils connaissent mieux les différentes variétés, les maladies, les méthodes de sélection, de désinfection, les arrosages et obtiennent de meilleurs rendements. Il se récolte présentement d'importantes quantités de pommes de terre certifiées (80,000 minots en 1928) dont la presque totalité est utilisée par les producteurs de la province.

Pour vous convaincre des résultats obtenus et de l'intérêt que le cultivateur de cette province porte à l'inspection et la certification des pommes de terre, je cite des chiffres vous donnant le résumé de notre travail pour les cinq dernières années:

(voir tableau plus bas)

Le résumé de ce tableau nous démontre, que durant les cinq dernières années le nombre de champs et d'acres inspectés et acceptés à l'inspection a augmenté de plus de 700%. A première vue, cette augmentation paraît considérable, mais si on compare le nombre d'acres inspectés à l'étendue totale ensemencée en pommes de terre dans la province, il représente à peu près 2% de notre superficie ensemencée. C'est donc dire qu'il reste encore à peu près 98% de notre superficie qui, chaque année, est ensemencée avec de la semence non certifiée, commune, malade et dégénérée sur laquelle le producteur peut très difficilement faire des profits. D'après ces chiffres, l'on voit qu'il y a place pour un grand nombre d'acres de patates certifiées et qu'il reste également un champ d'action très vaste pour ceux qui désirent déployer leurs activités dans cette branche de l'agriculture. Les résultats qui peuvent être obtenus par l'emploi de la semence certifiée sur la superficie totale consacrée à la culture de la pomme de terre dans Québec valent bien les meilleurs efforts que l'on puisse faire dans ce but.

DEFINITION D'UNE SEMENCE CERTIFIEE

Une semence certifiée est celle provenant de pieds vigoureux qui ont été inspectés en champ et en cave et trouvés suffisamment développés, exempts de maladies et de variétés étrangères pour être classés Extra No. 1, en plus, condition absolument essentielle, la semence doit être triée en grosseur et chaque sac ou contenu doit porter l'étiquette officielle du Ministère Fédéral de l'Agriculture et le sceau de l'inspection. Ce n'est qu'à cette condition que la semence est certifiée.

CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR L'INSPECTION

Règlements

(1) — En faire la demande les premiers jours du mois d'avril en écrivant au Botaniste du Dominion, Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa, Ont., ou à l'Inspecteur de District, Sainte-Anne de la Pocatière, pour obtenir une formule de demande d'inspection.

(2) — Remplir cette formule en répondant correctement à toutes les questions et la retourner à l'Inspecteur de District, Sainte-Anne de la Pocatière pour le 15 juin le plus tard. Nous ne pouvons garantir l'inspection des champs de pommes de terre chez les producteurs qui retournent cette formule après la date fixée.

(3) — Se servir pour la plantation d'une semence certifiée ou provenant de champs acceptés à l'inspection l'année précédente.

(4) — Les champs que l'on désire faire inspecter doivent être plantés à une distance de 200 pieds au moins (300 pieds et plus est préférable), des autres champs de pommes de terre communes ou non certifiées afin de réduire à son minimum ou d'éviter, en autant que possible, la transmission d'un champ à un autre des maladies à virus par les insectes suceurs (pucerons). La non-observance de ce règlement disqualifie la plantation.

(5) — La plantation doit être bien entretenue, vigoureuse et exempte des ravages d'insectes.

(6) — La première inspection est faite lorsque les plantes ont 6 à 8 pouces de hauteur et ne sont acceptés à cette inspection que les champs qui sont trouvés conformes à nos règlements. Les autres sont rayés de la liste. La deuxième inspection est faite de deux à quatre semaines après la première.

(7) — En autant que possible, l'inspecteur doit se faire accompagner par le propriétaire du

champ; s'il se trouve à la première inspection, un pourcentage de maladies légèrement plus élevé que celui alloué, il doit, dans chaque cas, avertir le propriétaire d'enlever les plantes malades, et, au besoin, lui montrer comment faire. Si le producteur ne se conforme pas aux instructions de l'inspecteur, nous disqualifions son champ à la deuxième inspection.

(Cours Patates)

(8) — Ne sont acceptés à l'inspection que les champs qui sont trouvés conformes aux types modèles d'inspection (Standard) ci-dessous:

Inspection	1ère	2ème
en champs	inspection	inspection
Maladie	%	%
Jambe Noire	3	1
Enroulement		
des feuilles	2	1
Mosaïque	2	1
Brûlures	3	1
Variétés étrangères	1	½

A la première inspection l'on ne tolère jamais plus de 6% de maladies et pas plus de 3% à la deuxième.

(9) — Lorsqu'un champ est accepté aux deux inspections d'été, le producteur est averti au moyen d'une carte. S'il désire obtenir l'inspection en cave, il doit retourner cette carte à l'Inspecteur de District. — Si un champ est rejeté, nous avertissons le producteur et nous ne nous occupons plus de la récolte pour la certification.

RESUME DU TRAVAIL D'INSPECTION DE 1925-29.

Année	No. de champs inspectés	No. d'acres inspectés	No. de champs acceptés	No. d'acres acceptés	Pourcentage de champs acceptés	Pourcentage d'acres acceptés
1925	253	560.78	97	191.21	38.5	33.9
1926	184	339.57	107	182.24	58.2	53.6
1927	398	590.08	261	384.68	65.6	65.2
1928	807	1107.30	548	724.40	67.9	65.4
1929	1640	3091.36	903	1682.19	55.5	54.5

Nouveau directeur à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière

Cette importante institution agricole de notre province aura maintenant comme directeur Monsieur l'abbé Honorius Bois. On se rappelle sans doute que ce membre distingué du clergé avait déjà été attaché à cette institution comme professeur et assistant-directeur depuis de nombreuses années.

Les activités de Monsieur l'abbé H. Bois sont bien connues de notre population agricole. Il y a quatre ans, il était nommé inspecteur des Ecoles Ménagères de cette province. Cependant il s'était toujours intéressé aux choses agricoles, aux travaux des agronomes qu'il avait formés et qui seront sûrement heureux de saluer son retour comme directeur de leur Alma Mater.

Monsieur l'abbé N. Pelletier, directeur de Sainte-Anne depuis 1914, s'occupera à l'avenir de l'administration financière de cette Institution. On sait que grâce à l'esprit d'initiative de notre Ministre d'Agriculture actuel, Monsieur J.-L. Perron, cette école prendra dans un avenir rapproché d'importants développements.

A Monsieur l'abbé H. Bois, l'Union Catholique des Cultivateurs est heureuse de présenter ses vœux les plus sincères et les plus respectueux d'une Direction très longue et absolument fructueuse.

LA REDACTION.

Les ventes à l'encan du beurre et du fromage

Quel est le meilleur mode de vente du Beurre et du Fromage? C'est là un point très important pour le producteur. Au Canada, à peu près tous les systèmes existants ont été mis à l'essai. Nous les étudierons dans le présent écrit et nous ferons connaître les résultats obtenus avec chacun.

Il est certain qu'en ce qui concerne le fromage, les ventes à l'encan ont remporté le plus réel succès, là où l'organisation a été faite de façon à en retirer tous les avantages possibles. Les Chambres de vente de l'Ontario nous en fournissent la meilleure preuve puisque ce sont ces marchés qui ont toujours recommandé les meilleurs prix chez nous et cela chaque année, depuis que l'Industrie Laitière y est en honneur. Ces Chambres ont ni plus ni moins adopté le système de Ventes à l'encan.

Dans Québec, on ne pourrait en dire autant. En plus d'un cas cependant, l'insuccès ne fut pas dû à l'existence d'un faux ou d'un mauvais principe, mais bien plutôt à l'absence de certaines qualités essentielles à l'obtention de résultats heureux. Mentionnons en particulier, que la quantité trop souvent fut insuffisante ou irrégulière, de sorte que le commerce s'en désintéressa. Et que dire maintenant de certaines manœuvres frauduleuses? Certains vendeurs s'entendaient avec des acheteurs promettant un prix identique à celui fait à l'encan, pourvu que leur marchandise n'y fut point offerte. On a vu quelquefois sur certains de nos Marchés plus de Beurre et de Fromage transigés de cette façon qu'aux enchères. Les enchérisseurs étaient donc plus intéressés à tenir bas les prix de ce marché. De plus, ce système prêtait à beaucoup d'abus, par exemple, commissions payées en sous-main. Dans le bas de Québec, le succès fut plus notable, malgré qu'à certaines heures les quantités offertes n'aient pas été suffisantes pour attirer l'attention des acheteurs importants.

La meilleure tentative jamais opérée chez nous dans ce sens est bien celle de la Coopérative des Fromagers de 1910 à 1916. La différence de 3/4c et 1c par livre, qui existait alors entre les fromages de Québec et d'Ontario, fut réduite en bien des cas à 1/4c et même on put noter quelquefois l'égalité entre les prix de ces deux marchés.

En 1919, le Gouvernement Anglais réquisitionna notre fromage. Les enchères cessèrent pendant environ trois ans. A la reprise des affaires, la Société obtint d'aussi bons résultats qu'avant ces années de réquisitionnement. Les Directeurs cependant, non satisfaits de cette différence de 1/4c, résolurent de discontinuer les encans et de vendre de gré à gré ou encore d'exporter directement sur le marché Anglais. Le résultat immédiat de cette décision fut que la différence entre le marché d'Ontario et celui de Québec alla toujours croissant à tel point qu'en 1929, elle avait atteint le chiffre extraordinaire, pourrait-on dire, de 1 1/4c. Il est donc évident que les meilleurs prix furent obtenus durant la période des ventes à l'encan.

Les ventes opérées par des vendeurs se rendant à Montréal pour le compte de certaines fabriques ne furent guère plus avantageuses; ces acheteurs se trouvaient, en effet, satisfaits d'obtenir des prix sensiblement égaux à ceux de la Coopérative des Fromagers de Québec ou de la Coopérative Fédérée.

Il sera peut-être intéressant pour le lecteur d'apprendre que les Autorités en Industrie Laitière de notre province, tout aussi bien que ceux du Dominion, s'accordent à recommander le système de ventes à l'encan. M. J.-A. Ruddick, commissaire de l'Industrie Laitière au Département Fédéral disait à une convention tenue à Belleville, en 1919: "Tout le beurre de même que le fromage devrait être expédié à Montréal pour classification, puis mis à l'enchère et adjugé au plus haut enchérisseur."

Puisque la mise en vente directement sur le marché Anglais a résulté en une faillite quasi complète, du moins en ce qui concerne les prix obtenus par le producteur, ne doit-on pas revenir au plus tôt au mode de vente le plus avantageux comme jusqu'à maintenant.

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C., qui vient de tenir ses premières ventes à l'enchère, au Board of Trade, compte sur le support des cultivateurs de la Province, pour lui fournir les quantités suffisantes, condition indispensable, pourrait-on dire, pour attirer l'attention des acheteurs de Montréal, aussi bien que de l'étranger. Il n'y a pas de doute que si ce support lui est accordé, il pourra obtenir aux producteurs les meilleurs prix! Nous ne doutons point que cette confiance ne lui soit accordée, car c'est dans l'intérêt du producteur que cette initiative est encore lancée.

AUGUSTE TRUDEL.

Evénements du Congrès d'Agriculture

Voici quelques-uns des principaux événements, inscrits au programme préparé pour l'avantage des délégués officiels et des membres qui assisteront au Congrès Mondial d'Aviculture au Palais de Cristal, Londres, en juillet:

- 21 juillet: réception par le Gouvernement de Sa Majesté à Lancaster House, St. James; 9.30 p.m.
- 22 juillet: Son Altesse Royale le Duc d'York ouvre officiellement le Congrès.
- 23 juillet: Banquet offert par le Gouvernement de Sa Majesté aux délégués officiels du Congrès.
- 25 juillet: Parade de l'Armée et du Service Royal d'Aviation

dans le Stadium du Palais de Cristal.

- 28 juillet: Concert à Handel par l'orchestre de l'opéra et un chœur de 2,000 personnes sous la direction personnelle de Sir Thomas Beecham.
- 29 juillet: Réception au fameux Guildhall—hôtes de la Corporation de Londres.
- 30 juillet: Garden Party au Château Windsor. Les délégués seront les hôtes du Gouvernement de Sa Majesté.

Mrs Noël Buton, présidente du Comité des dames, a organisé un programme spécial de réception pour les dames qui assistent au Congrès et qui comptent beaucoup d'occasions intéressantes et exceptionnelles.

Médecine vétérinaire

donnée par le R. F. Gabriel o. c

Nous nous sommes assuré la collaboration d'un vétérinaire diplômé. Nos lecteurs qui auraient à le consulter pourront le faire dans ces colonnes pourvus: 1) Que leurs questions soient signées afin que nous sachions d'où elles viennent—les signatures seront gardées secrètes. Nos correspondants pourront ajouter un pseudonyme. —2) Ces correspondances devront être adressées: "Au R. Frère Gabriel, M. D. V., Institut Agricole d'Oka, La Trappe, Qué." Les demandes devront être brèves et bien explicites.

Blessure

DEMANDE.—J'ai un cheval qui s'est cramponné sur le devant de la patte, il y a un mois. Depuis, je le traite avec de la créoline et de l'acide borique, sans succès. Que dois-je lui faire? — A. L., Saint-Jean-Baptiste.

REPONSE.—Dans les cas de blessures, l'emploi de créoline n'est pas toujours bon, même quand la blessure à une tendance à bourgeonner est formellement mauvaise.

Appliquer sur la plaie de l'acide tannique ou faire une solution astringente: 2 onces d'acétate de plomb dans une bouteille d'eau. Cette solution est appliquée 2 ou 3 fois par jour.

Poux ou gale

DEMANDE.—J'ai un cheval qui souffre d'une grosse démangeaison; il se gratte sur le cou et les pattes, son poil est vilain et a changé de couleur. On me dit que ce sont les grattes. J'aimerais avoir un bon remède pour le guérir. — A. L., Cap Saint-Ignace.

REPONSE. — Laver l'animal avec une solution de créoline et appliquer un onguent de soufre un dans quatre.

Crevasses

DEMANDE.—J'ai une jument poulinière qui a des crevasses à une patte de derrière près des mollets. Tous les remèdes et onguents essayés ont été inutiles. Que pensez-vous d'une purgation? — Un cultivateur, Cacouna.

REPONSE.—Essayer une autre formule. Oxyde de zinc une partie et saindoux quatre parties. En application journalière. Une purgation n'est pas indiquée.

Diarrhée blanche

DEMANDE.—J'ai des veaux nés vigoureux, et qui un jour ou deux après contractent le choléra et meurent. Est-ce une maladie qu'ils apportent en naissant, et que puis-je y faire? — C'ety de Valeur, La Patrie.

REPONSE.—C'est une maladie contagieuse causée par un microbe. Comme le sujet a été traité plusieurs fois dans ces colonnes, s. v. p. y référer spécialement dans le numéro du 22 mai 1929.

Fluxion périodique

DEMANDE.—J'ai un cheval dont les yeux pleurent tellement que parfois il se tient les yeux

presque fermés. Y a-t-il danger pour sa vue? J'aimerais à savoir la cause et le remède. — G. N., Saint-Gervais.

REPONSE.—Si ces attaques se répètent à des périodes déterminées, il est fort probable que l'animal perdra la vue. Nous avons une préparation qui nous donne de bons résultats. Comme le médicament doit être donné en injection intra-veineuse, seul un vétérinaire peut faire ce travail.

Vache dure à traire

DEMANDE.—J'ai une vache qui donne beaucoup de lait, mais qui est bien dure à traire; elle n'a pas de mal. Y aurait-il un traitement à lui faire? — Trop dure, Martinville.

REPONSE.—Le traitement des vaches dures à traire est mécanique et chirurgical. Le premier consiste, par l'emploi de sondes soit en métal soit en cire, à distendre l'ouverture du trayon. Le danger de ces interventions c'est d'infecter le quartier et d'avoir de la mammite. Le second ne doit être fait que par un vétérinaire et il consiste à couper le petit muscle qui se contracte trop fort.

Constriction

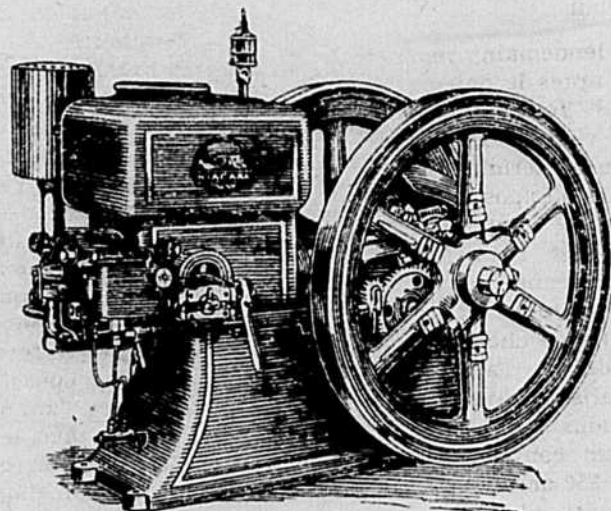
DEMANDE.—J'ai un jeune vergerat âgé de 8 mois, et depuis quelques jours je remarque qu'il ne laisse pas échapper toute son urine, cela devient comme une vessie sous le ventre. J'ignore la cause. Que faire? — Un ignorant, La Doré.

REPONSE.—Ouvrir l'ouverture du fourreau; l'urine s'écoule et il n'y a plus qu'à laver la plaie.

57 ANNEES D'EXPERIENCE A VOTRE SERVICE

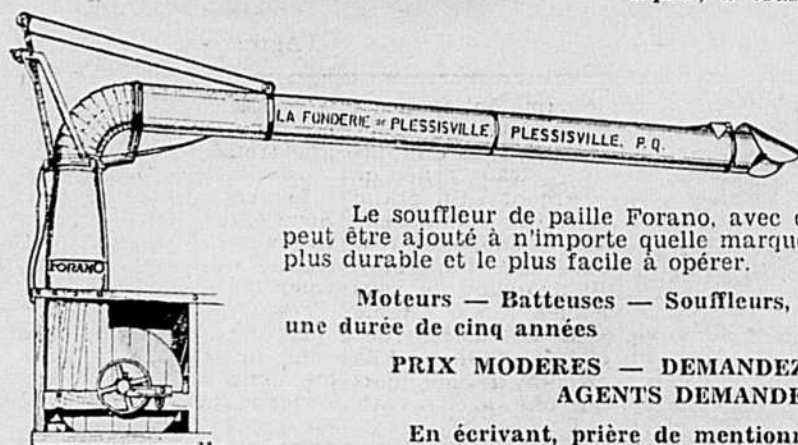
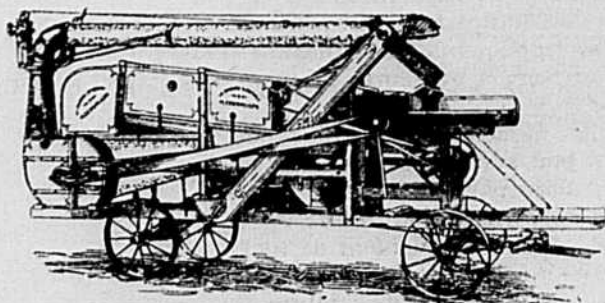
Un fort pouvoir d'achat, des usines modernes et spacieuses, un personnel technique des plus compétent, des ouvriers expérimentés et un outillage perfectionné vous assurent un produit sans égal.

Le Moteur Niagara, à gazoline ou au pétrole, vous est offert en 5 modèles variant de 2 à 14 C.V.



Nous avons quatre modèles de batteuses dont la Champion, la Québec, la Plessisville et la Forano, cette dernière étant construite toute en acier.

Nos batteuses combinées sont garanties pour faire un travail aussi efficace que les meilleures marques de décortiqueuses. Nos appareils décortiqueuses, brevetés, sont les plus pratiques, à tous les points de vue.



Le souffleur de paille Forano, avec coussinets sur rouleaux, peut être ajouté à n'importe quelle marque de batteuse. C'est le plus durable et le plus facile à opérer.

Moteurs — Batteuses — Souffleurs, etc., sont garantis pour une durée de cinq années

PRIX MODERES — DEMANDEZ CATALOGUE AGENTS DEMANDES

En écrivant, prière de mentionner ce journal

FONDERIE DE PLESSISVILLE

Plessisville—Québec

Excursion à Toronto

Pour la troisième année consécutive, la Chambre de Commerce de Montréal est heureuse d'annoncer à tous ses membres et à leurs amis, ainsi qu'aux membres de toutes les Chambres de Commerce de la Province de Québec, qu'elle organisera une grande excursion à l'Exposition Canadienne de Toronto, avec visite de cette ville et des chutes Niagara, du côté canadien et du côté américain. Elle compte que comme par les années passées, cette excursion sera couronnée du plus franc succès. On se rappelle que l'an dernier, près de 200 personnes firent cet intéressant voyage.

Le groupe, ayant à sa tête M. Charles Duquette, président de la Chambre de Commerce de Montréal, quittera cette ville à 10.30 heures, heure d'été, mercredi soir le 27 août prochain par convoi spécial de luxe du Pacifique Canadien. Celui-ci arrivera à Toronto à 8 heures a. m. jeudi le 28 août et les excursionnistes s'embarqueront immédiatement sur un bateau qui les conduira jusqu'aux chutes Niagara par le lac Ontario. A. Lewiston, N. Y., des tramways spécialement mis à la disposition des voyageurs, les conduiront à Niagara Falls, N. Y., par la route qui longe la gorge en bas des chutes. Le lunch sera ensuite servi du côté canadien et l'après-midi sera libre, pour que chacun puisse visiter les environs à son aise. Le retour à Toronto se fera par bateau durant la soirée et à leur arrivée dans la Ville-Reine, les voyageurs se retireront à l'hôtel "Royal York" du Pacifique Canadien, pour y passer la nuit du jeudi.

Le lendemain, vendredi le 29 août, après le déjeuner servi au "Royal York", il y aura visite de la ville de Toronto en autocar qui se terminera sur les terrains de l'Exposition.

Comme l'Exposition de 1930 aura pour thème "L'année du Canada", chacune des provinces du Dominion y exhibera des produits de choix. Pour donner une idée de l'ampleur de cette entreprise vraiment nationale, qu'il nous suffise de dire que les terrains couvrent une superficie de 350 acres sur lesquels sont construits plus de 100 édifices dont la valeur, y compris les terrains, est de \$20,000,000.

La représentation devant la grande estrade, chaque soir, sera intitulée "Les Voyageurs" et consistera en une revue du développement du Dominion depuis les premiers temps de la colonie. Ce spectacle devrait contribuer plus que tout à attirer un grand nombre de visiteurs et il serait à souhaiter que nos hommes d'affaires canadiens-français profitassent de cette aubaine offerte par l'Excursion de la Chambre de Commerce de Montréal.

Mots pour rire

Eugénie Foa, qui n'avait point autant de beauté que de talent, vers la fin de sa vie, ayant abjuré la religion juive, demandait un jour à son directeur:

—Est-ce un péché, mon Père, que de prendre plaisir à entendre dire que je suis joliffe?

—Certainement, mon enfant, répondit l'abbé, car il ne faut jamais encourager le mensonge.

STATISTIQUES INTERESSANTES

Répartition des différentes cultures chez nos concurrents pour l'année 1930.

Superficies ensemencées: —

Pommes de terre	260.3 arpents
Blé d'Inde	49.2 "
A. P. V.	139.5 "
Choux de Siam	70.6 "
Avoine	956.7 "
Orge	274. "
Pâturage	1351.4 "
Foin	1867.9 "
Sarrasin	37.6 "

La moyenne générale est donc de: —

Pommes de terre	5.2 "
Blé d'Inde	1. "
A. P. V.	2.8 "
Choux de Siam	1.5 "
Avoine	19.1 "
Orge	5.4 "
Pâturage	27. "
Foin	37.4 "
Sarrasin	3/4. "

AUTRES STATISTIQUES

En 1928, 50% de nos concurrents avaient une production laitière inférieure à 4,000 lbs par vache et 8% une production inférieure à 3,000 lbs.

La production moyenne est de 4,161 lbs. de lait par vache; la plus faible production est de 2,501 lbs. et la plus forte, 6,565 lbs. (moyenne pour un troupeau).

En mars 1928, date du premier inventaire, l'évaluation totale des propriétés des 50 concurrents atteignait le chiffre de \$598,903.77 et en mars 1929, cette évaluation n'était que de \$578,478.57, l'inventaire était donc abaissé de \$20,485.20.

Nous croyons que la récolte de 1928 est responsable pour une bonne part de cette diminution, cette récolte ayant été plutôt faible en quantité et en qualité.

La valeur moyenne de chaque ferme était au début de 1929 de \$11,568.37.

L'exploitation de ces cinquante fermes représente un chiffre d'affaires global de \$281,865.18, soit une moyenne de \$5,637.30 par concurrents.

Le plus gros chiffre d'affaires s'élève à \$12,247.71, tandis que le plus petit n'est que de \$2,078.98.

Il en coûte \$1,093.74 par ferme pour faire vivre une famille à la campagne.

Ces dépenses personnelles varient d'un maximum de \$2,524.10 et d'un minimum de \$353.54.

Voici un résumé des profits nets moyens pour chaque département: —

Vacherie	\$628.27
Poulailler	81.65
Porcherie	61.72
Bergerie	4.69
Jardins et vergers	73.92
Champ	626.11
Instruments, chevaux et bâtiments	525.60
Erablière	37.91
Rucher	17.73
Exploitation forestière	268.73

Ces chiffres sont extraits du rapport de M. André Auger, instructeur en Grande Culture, et Surveillant des Fermes de Démonstration; ils sont extraits de l'étude des livres de comptabilité tenus sur chaque ferme.

Je vous conseille de les conserver soigneusement afin de comparer avec l'année 1929.

Je crois que le rapport financier de l'année 1929 va nous démontrer une fois de plus que nos concurrents n'ont pas perdu leur temps en améliorant leurs fermes.

Ce qu'il y a de plus méritoire pour ces cultivateurs, c'est que ce qu'ils ont fait ils l'ont fait avec leurs propres ressources, sans aucune assistance financière venant de l'extérieur.

C'est en appliquant les bonnes méthodes de culture et d'élevage qu'on arrivera à améliorer le plus sûrement la situation des cultivateurs.

Que rien ne soit donc épargné pour aider le cultivateur à appliquer un bon système de cotation sur sa ferme, à assurer un égouttement aussi parfait que possible, la tenue d'une comptabilité, l'emploi de bons reproducteurs et de bonnes méthodes d'alimentation et comme complément de tout, l'organisation de l'achat et de la vente en coopération et un crédit agricole permettant aux cultivateurs de se procurer les capitaux à un taux inférieur à 5%.

J. A. FORTIN,

L'Agronome de Champlain-Sud.

Une grande dame qui avait été fort belle, étant devenue vieille, était assise, en été, sous une impériale de bleu céleste, ornée de passements d'argent. Un grand seigneur la visitant, comme elle lui demandait à quoi elle ressemblait sous son impériale: "Madame, dit-il, quand je vous vois sous ce ciel, il me semble que je vois l'un des astres (désastre) du ciel empyrée." Elle prit cela à son avantage, mais elle ne songea pas qu'elle avait l'air empire.

Dialogue entendu dans un bal chez une dame de haute société: L'homme. — Chérie, veux-tu devenir ma femme?

La demoiselle. — Combien gagnes-tu?

—Je gagne trente piastres par semaine.

—Essaie Alice, car je suis fiancée avec un individu qui en gagne trente et une.

Le juge, sur un ton sévère. — Accusé, comment osez-vous avoir l'audace de vous introduire à minuit dans cette maison pour y voler toute l'argenterie?

L'accusé. — Mais, monsieur le juge, quand j'étais ici devant vous, la semaine dernière, vous me demandiez comment j'avais l'audace de voler quelqu'un en plein jour. Quand voulez-vous donc que je fasse mes affaires?

200 lbs de muriate de potasse et 450 lbs de superphosphate à l'arpent ont donné un profit net de \$5.55 sur la luzerne de M. P. E. Messier, Saint-Armand, Missisquoi.

POUR LES JEUNES

Esope disait que la langue est la meilleure et la pire des choses. Quant aux "mauvaises" langues, la renommée les accorde bénévolement aux femmes. Reconnaissons, toutefois, que les hommes ont bien souvent aussi, sous ce rapport, à se frapper la poitrine. On parle toujours des langues de femmes, qui feraient les meilleures semelles. Mais les hommes ont parfois la langue bien piquante, bien venimeuse.

Les cultivateurs, qui devraient se soutenir toujours, disent facilement du mal les uns des autres aussi. Si les femmes sont les plus méchantes langues., à ce que l'on dit, il y a bien des hommes aussi qui leur font concurrence. Esprits qui critiquent tout, bouches qui suspectent toutes les bonnes intentions, mentalités malheureuses qui, par envie ou par misanthropie, trouvent que tous les autres ont toujours tort et auraient dû agir autrement, c'est d'eux que je parle aujourd'hui. Je leur dirais volontiers: "Mais regardez-vous, de grâce, ayez un bon miroir." Ce sont toujours les plus laids qui trouvent les autres difformes, et ceux qui accusent leur prochain seraient peut-être bien honteux si leur vie apparaissait à tous les yeux.

Ainsi, seriez-vous heureux, vous qui répandez à qui mieux mieux les racontars déshonorants pour vos voisins que chacun sache ce que vous avez fait à tel endroit, dans telles circonstances? Rappelez-vous la scène de l'Evangile, où le Maître, sollicité par la foule de dire ce qu'il fallait faire d'une femme surprise dans le mal, et que la loi de Moïse ordonnait de lapider, répondit: "Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre." Il se mit à écrire sur le sable tous les crimes de ceux qui voulaient tuer la pécheresse. Aussitôt, abandonnant les cailloux qu'ils avaient déjà ramassés pour satisfaire leur passion sanguinaire, les Juifs, un à un, s'en allèrent, les vieillards les premiers., car leur plus longue existence avait donné lieu à des fautes plus nombreuses.

Cette parole devrait être redite de temps en temps aux langues de vipère.. Tiens, vous trouvez qu'un tel est un bandit... Que

celui qui est sans péché lui jette la première pierre, et vous, si l'on vous connaissait, que dirait-on?

Ou bien, on parle devant vous de tel ou tel scandale, et vous vous figurez tout de suite que tel autre qui écoute doit être bien gêné, mais si on vous connaissait, hein!

On raconte qu'un jour un prédicateur, devant la cour de Louis XIV, avait fustigé de main de maître le péché d'impureté, très à la mode, à cette époque licencieuse, dans l'aristocratie. Le roi, qui n'était pas sans péché, dit en sortant à un de ses courtisans: "Il me semble, marquis, que l'on vient de jeter bien des pierres dans votre jardin..." — "Tellement, Sire, répondit l'autre, qu'elles ont rejailli jusque dans le parc de Versailles!"

Ne soyons donc pas des pharisiens. Rien n'indignait plus le Sauveur que les manières douces et la fausse piété de ces gens qui voyaient des pécheurs partout, sauf en eux-mêmes. Disons-nous souvent que la plus élémentaire prudence et la plus pure vérité nous défendent de mal parler des autres. Si l'on nous avait vus, nous, à tel ou tel endroit, faisant pire peut-être que ce que nous reprochons à notre prochain, nous n'en serions pas flattés du tout.

Que doit dire Dieu en nous voyant noircir les autres à propos de choses qui, près de nos frasques à nous ne sont que des peccadilles? Pour pouvoir parler en mal de notre prochain, il nous faudrait être sans péché., et ce n'est pas souvent le cas, n'est-ce pas?

Ne faites donc pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit; n'en dites pas ce que vous ne voudriez pas que l'on dise de vous! Non seulement c'est la loi catholique, mais il est indigne d'un homme loyal de reprocher à d'autres ce qu'il a fait lui-même.

Frappons-nous la poitrine lorsque l'on médit devant nous et, au lieu de nous joindre aux médisants, remercions Dieu qui a bien voulu que nos crimes à nous restent cachés pour notre honneur et celui de nos familles.

(Le Paysan).

La terre et l'enfant

Enfant, sur la terre on se traîne,
Les yeux et l'âme émerveillés;
Mais, plus tard, on regarde à peine
Cette terre qu'on foule aux pieds.

Je sens déjà que je l'oublie,
Et parfois, songeur au front las,
Je m'en repens, et me rallie
Aux enfants qui vivent plus bas.

Détachés du sein de la mère,
De leurs petits pieds incertains
Ils vont reconnaître la terre,
Et pressent tout de leurs deux mains.

Ils ont de graves tête-à-tête
Avec le chien de la maison;
Ils voient courir la moindre bête
Dans les profondeurs du gazon;

Ils écoutent l'herbe qui pousse,
Eux seuls respirent son parfum;
Ils contemplent les brins de mousse
Et les grains de sable un par un;

Par tous les calices baisée,
Leur bouche est au niveau des fleurs,
Et c'est souvent de la rosée
Qu'on essuie en séchant leurs pleurs.



Tribune libre



COOPERATION

Les deux articles précédents avaient pour but de faire une éclaircie dans les broussailles encombrant un chemin de raccourci entre la Fédération et l'U. C. C. pour qu'elles se voient avec plus de commodités que par le chemin du roi, long et difficile.

Il resterait à examiner quelques opinions — disons préjugés puisque je n'écris pas en termes diplomatiques — qu'il faudrait abandonner pour rendre possible l'union entre tous les coopérateurs.

D'autres ont fait de la coopération avec la Fédération. Ils s'enrôlaient pour jouir des avantages offerts laissant à autrui le soin d'inspirer la direction. Un jour ça n'allait plus. A qui la faute demandait le Belge ?... Cependant soyons justes envers la Fédération renouvelée ; l'état d'esprit de son personnel est changé, on y marche dans la bonne direction, et c'est méritoire, croyez-le, dans les circonstances. Des changements ont eu lieu chez elle, il faudrait reviser nos jugements sur son compte pour les mettre d'accord avec les faits nouveaux.

Le mouvement coopératif de l'U. C. C. jouit de l'appui de la classe agricole, il grandit vite. Les temps difficiles s'en viennent pourtant où l'insuffisance des ressources ralentira sa marche et expliquera les embarras possibles. Le moment arrive où il faudra grouper les syndicats en fédération pour remettre aux coopérateurs la direction et la responsabilité de la coopération U. C. C.

En réfléchissant sur toutes ces choses, vous trouverez moins hasardeux, j'espère, ce qui va suivre.

L'opinion dans tous les camps est unanime sur ce point : un arrangement entre l'U. C. C. et la Fédération est nécessaire.

Quel sera cet arrangement ? Il est difficile de prévoir ce qui sortira de négociations amicales entre les dirigeants de l'U. C. C. et de la Fédération. Je crois que les deux plans de coopération sont bons, qu'il n'y a pas à y détruire, mais à ajuster. Le syndicat U. C. C. avec sa souplesse conviendrait à toutes les entreprises de coopération générale, la société coopérative plus exigeante, mais plus forte, est toute désignée pour la coopération par spécialités. De quelle façon ces deux organisations soutiendraient la même centrale et prendraient une part dans sa direction ? Telle est la formule à trouver.

Il semble assuré que si les directeurs de la Fédération et de l'U. C. C., conscients de leurs responsabilités envers la classe agricole, se rencontraient pour chercher ensemble, ils trouveraient cette formule. Il est certain aussi que si les deux sociétés présentaient une requête à l'assemblée législative, pour faire mettre dans la loi de coopération l'entente conclue entre elles, nos députés légaliseraient cet accord de grand cœur.

Pour remplir la promesse faite à mon ami, membre de la Coopération Fédérée, je viens donc prier les dirigeants de l'U. C. C. de faire des démarches pour préparer une rencontre avec les directeurs de la Fédération, afin que nous puissions unir nos efforts pour le plus grand bien de la coopération.

Alexis BEAUREGARD.

Nouveau laboratoire de végétaux

Un des développements les plus importants de l'industrie horticole en ces dernières années a été l'inauguration à St. Catherine's, le 30 juin, d'un nouveau laboratoire de pathologie végétale du Ministère fédéral de l'Agriculture. Un fait important au sujet du laboratoire de St. Catherine's est que, pour la première fois depuis son inauguration, en 1912, les recherches pathologiques au sujet des vergers, de petits fruits et des légumes peuvent être conduites sur des vergers et des récoltes qui forment partie de la nouvelle institution. A côté du laboratoire lui-même, qui est un bâtiment tout à fait moderne de huit salles, il y a d'amples moyens pour l'étude en serre et en grande culture. Ce laboratoire devrait être très utile pour les producteurs de fruits et de légumes au Canada.

Etude de l'industrie ovine

Le Dr J. H. Grisdale a annoncé qu'une étude économique de l'industrie ovine dans la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie britannique serait entreprise cet été. La Division de l'économie agricole et les Fermes expérimentales du Ministère fédéral de l'Agriculture coopèrent dans cette étude, qui comporte une étude complète des conditions de l'industrie ovine sur les herbages naturels et qui marquera le commencement d'un programme de recherches sur l'économie agricole, pour l'avantage de l'industrie animale. On compte que de 150 à 200 herbages naturels seront visités dans les trois provinces. Les experts du Ministère seront aidés, dans la conduite de cette enquête, par les représentants des Gouvernements provinciaux respectifs et par les Sociétés d'élevage.

Bon mélange à foin

Le mélange le plus générale-
Le mélange le plus généralement cultivé pour le foin est celui qui se compose de mil, de trèfle rouge et de trèfle d'alsike; on le sème le plus souvent à raison de 8 livres de trèfle rouge, 2 livres de trèfle d'alsike et de 8 livres de mil par acre mais il se peut que l'on obtiendrait d'aussi bonnes récoltes sur de bons sols en employant des quantités de semences moins fortes. Sur terre acide ou humide, où le trèfle rouge ne vient pas bien, un mélange de 8 livres de mil, 4 livres de trèfle rouge et 3 livres de trèfle d'alsike serait préférable. Là où le trèfle rouge ne vient pas du tout, le mélange pourrait se composer de 8 livres de mil et de 5 livres de trèfle d'alsike par acre. Sur terre excessivement humide, qui est inondée pendant quelques temps au printemps, un bon mélange serait de 5 livres de mil, 5 livres de trèfle d'alsike et 5 livres d'agrostide par acre.

Foin résistant à la rouille

Le blé n'est pas la seule récolte qui soit attaquée par la rouille. Les experts du Ministère fédéral de l'Agriculture donnent actuellement une attention spéciale au développement d'une variété rustique de mil et également de trèfle rouge; ce dernier est très gravement affecté par la rouille dans certaines régions de l'Est du Canada. Tout comme pour le blé et le lin, on choisit, dans les champs de mil et de trèfle très infectés de rouille, des plantes rustiques et sans rouille afin de créer des variétés résistantes à cette maladie. On a fait de très grands progrès vers l'identification d'une variété résistante à la rouille mais il faudra, de même que pour le blé, quelque temps pour établir la preuve de la qualité de ces nouvelles espèces sous ce rapport.

Observez les champs de pommes de terre qui ont reçu une application d'engrais chimiques riches en potasse.

Sertisseuses et stérilisateur

perfectionnés

pour

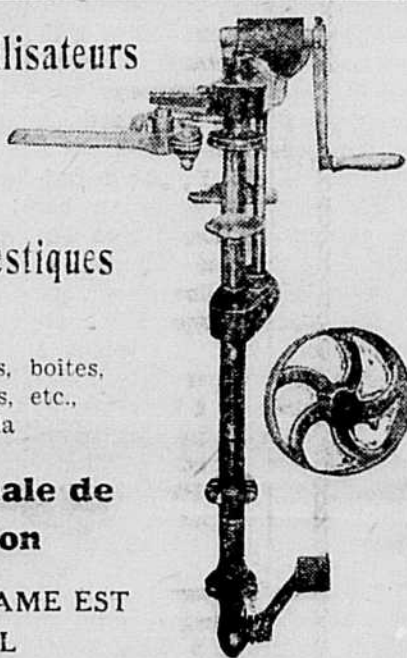
Conserves domestiques

aussi

Grains de semences, boîtes, étiquettes, cartons, etc., vendus par la

Société Nationale de Colonisation

433, rue NOTRE-DAME EST
MONTREAL



JEAN DE BREBEUF

par JEAN FERON

éditions Edouard Garand, Montréal.

I
Un cri d'étonnement s'échappa des lèvres des indiens. Et comme si ces hommes de race antique, à qui Jésus-Christ demeurait inconnu, avaient été saisis d'effroi, ils se baissèrent dans les poussettes, se glissèrent rapidement au travers des herbes et disparurent sans plus de bruit qu'ils n'avaient fait en venant.

—Ah! mon père! s'écria le chasseur avec admiration, que valent nos armes de guerre avec vous? Vous l'avez bien dit, elles sont inutiles!

—Mon ami, sourit l'homme noir en remettant son crucifix à sa ceinture, Dieu est plus puissant que tous les pouvoirs du monde réunis... il est tout-puissant!

—Le Père Noir est grand, dit à son tour le jeune indien avec non moins d'admiration que le chasseur, il est plus grand que son roi!

—Parce que, mon ami, répondit doucement le Père Noir, il est l'enfant du bon Dieu, de même que tu es son enfant. Et le bon Dieu, qui aime ses enfants, les protège toujours quand les dangers se présentent! Allons! ajouta-t-il en riant, acceptons cette oasis que nous offre notre Père Céleste et reposons-nous afin que nous puissions reprendre notre route pour la continuer jusqu'au coucher du soleil. Et donnant l'exemple, il sauta

agilement sur le sable du rivage. Et cet homme qui, malgré les plus durs voyages et les plus rudes labeurs, ne paraissait jamais fatigué, cet homme qui de son crucifix et de sa voix douce et pénétrante faisait reculer les pires ennemis et les mettait en fuite, ou, cet homme s'appela simplement:

Jean de Brébeuf.

II

PENDANT LA SIESTE

Le missionnaire pénétra sous la voûte sombre des pins pour scruter les poussettes épaisses et les herbes qui tissaient un rideau presque impénétrable, et s'assurer que l'ennemi avait bien pris la fuite et ne s'était pas dissimulé avec le dessein de revenir attaquer par surprise les trois voyageurs.

Lui, qui connaissait si bien la nature de ces grands enfants des bois, savait que certaines tribus sauvages attaquent rarement leurs ennemis de front; leur tactique préférée est de tendre un piège à ceux qu'ils veulent capturer ou tuer, ou de les surprendre dans le sommeil, ou encore de les guetter au sein de bois touffus et de tomber sur eux à l'improviste. Toutes braves et courageuses qu'on a dit ces peuplades de l'Amérique, elles n'ont jamais ou, pour le moins, rarement affronté un ennemi, cet ennemi fut-il de leur race. Encore moins affrontaient-elles le blanc ou l'européen. Chez

elles la ruse était la plus belle vertu du guerrier, la bravoure et l'audace étaient secondaires. Néanmoins cette audace et cette bravoure chez l'étranger les intimidait. Un européen intrépide et courageux pouvait à lui seul faire reculer par une simple attitude de défi la troupe de peaux-rouges la plus féroce, et tant qu'il demeurait face à face avec ces fauves, le danger demeurait écarté ou en suspens, mais malheur à lui s'il commettait l'imprudence de tourner le dos avant que la troupe n'eût retraité et pris la fuite: il était voué à la pire des morts. Avec la ruse, la trahison était chez ces peuples un autre élément de vertu dont était façonnée leur nature guerrière et vindicative. C'est pourquoi ces guerriers ne considéraient pas comme brave, dans le sens que nous l'entendons, l'homme blanc qui osait leur faire face; ils attribuaient son attitude courageuse à quelque sortilège qui pouvait leur être funeste. Rien ne faisait trembler autant ce fils de la forêt que ce pouvoir surnaturel qu'il imaginait chez le blanc intrépide. Ces peuplades ne pouvaient non plus attribuer au courage et à la force morale l'attitude sereine et impassible des blancs qui tombaient en leur pouvoir, et qui ne proféraient pas même une plainte au milieu des supplices les plus affreux que ces bourreaux s'ingéniaient à improviser. Là encore ils imaginaient une sorte de pouvoir surnaturel qui les étonnait; et, dominés par ce pouvoir, épou-

vantés souvent, ils enrageaient et croyaient le détruire en réduisant en charpie le corps de leur victime et en mangeant son cœur et ses chairs. Jean de Brébeuf fut bien, à ces enfants naturels de la terre d'Amérique, l'homme qui représenta à son plus haut prestige cette force surnaturelle. Durant seize ans il fit face à la mort qu'une tribu de la nation des Iroquois, dite "Les Agniers", lui avait jurée. Car le pouvoir de Jean de Brébeuf les hypnotisait; ils étaient jaloux de cette force que nul des leurs, pas même leurs plus grands chefs, n'avait jamais possédée, et ils croyaient pouvoir détruire cette force et ce pouvoir en brisant la vie de l'homme. Ils ignoraient que la puissance de cet homme était en effet une puissance surnaturelle indestructible; Jean de Brébeuf tirait son pouvoir de son grand amour de Dieu, de sa foi forte et inébranlable et d'une confiance sans limite dans la puissance et la bonté de son Créateur.

Le missionnaire alla donc fouiller les fourrés du voisinage. Tout était tranquille. La solitude pesait de toutes parts. Il comprit que les indiens s'étaient sauvés et qu'il n'aurait pas, pour le moment du moins, à redouter leur attaque. Il revint vers la clairière où son compagnon chasseur tirait d'un sac de toile quelques provisions de bouche, consistant en viandes des bois séchées et en galette de maïs.

—Mes amis, dit-il, nous pouvons manger en toute tranquillité

et nous reposer sans inquiétude. —Ah! ce n'est pas moi qui les redoute, Père, répondit le chasseur avec une moue de dédain. Je sais d'ailleurs qu'ils n'attaquent jamais deux fois au même endroit. Donc, pour l'instant je suis bien tranquille comme vous. Seulement, je ne serais pas surpris que, à la nuit venue, ils ne tentent de nous surprendre.

—Nous nous tiendrons sur nos gardes, Gaspard. Néanmoins il est une chose qui m'intrigue: pourquoi ces pauvres enfants n'ont-ils en veulent-ils? Ceux-là me sont tout à fait inconnus. Je sais bien que je me suis fait, sans le vouloir, des ennemis parmi les Agniers, et je les connais bien, entre autres ce brave Araignée; mais ceux que nous venons de mettre en fuite me paraissent étrangers. A quelle tribu appartiennent-ils? Je me le demande. J'admets que je n'ai pu les voir nettement. Mais qu'importe! mangeons un peu et reprenons des forces pour la suite de notre voyage.

Il s'assit sur la mousse de la clairière. Alors il remarqua que le jeune indien demeurait à l'écart, accroupi, la tête dans ses mains, l'attitude pensive.

—Ah! ça, mon Jean, interpella-t-il doucement, qu'est-ce qu'on est en train de ruminer?

L'indien leva la tête, montra une figure sombre et inquiète, et répondit en excellent français:

—Le Père Noir dit qu'il ne connaît pas ces indiens, mais moi je les connais!

—Tu les connais?

(à suivre)

Réduction de la dette publique et des impôts -- sous l'Administration King

Dette publique diminuée de: - \$257,866,939

Impôts réduits de: - - - - \$118,000,000



"Normalement, c'est en augmentant les impôts qu'on peut payer la dette nationale... Nous avons pu réduire la dette nationale tout en diminuant les impôts, grâce à la prospérité remarquable que le Canada a connue sous le régime libéral depuis 1922".

- L'Hon. Mackenzie King, à Brantford, Ont., 16 Juin, 1930.

→ Réduction de l'impôt sur les ventes

Cet impôt de 6% a été réduit:

en 1924 à **5%**
 en 1927 à **4%**
 en 1928 à **3%**
 en 1929 à **2%**
 en 1930 à **1%**

King a fait prospérer le Canada

Chaque année depuis 1926, le gouvernement King a réduit substantiellement la dette du pays. Si la dette publique continuait à être réduite au taux auquel l'Administration King a réussi à la réduire, le Canada serait entièrement libéré de toute dette dans le cours des 40 ans qui vont suivre.

Durant les cinq dernières années, l'Administration King a, de plus, tout en créant des surplus et en réduisant la dette, épargné plus de \$118,000,000 au contribuable canadien par une réduction substantielle des impôts. C'est ainsi que l'impôt sur le revenu, tant individuel que des corporations, a été réduit graduellement. L'impôt de 6% sur les ventes a été réduit à 5% en 1924, à 4% en 1927, à 3% en 1928, à 2% en 1929 et à 1% en 1930. Les impôts contraires (nuisance taxes) sur les chèques, quittances, billets de chemins de fer et de bateaux, primes d'assurances, dépêches télégraphiques et câblagrammes ont été entièrement abolis, sauf l'impôt de 2 cents sur chèques de plus de \$10.00. En 1926, le taux postal des lettres au Canada fut réduit de 3 à 2 cents et le taux à deux sous fut rétabli entre le Canada et la Grande Bretagne.

Malgré le lourd héritage de dettes que nous avaient laissé la guerre et l'extravagance conservatrice, le gouvernement King a pu remettre nos finances sur pied, créer des surplus, réduire notre dette nationale et nos impôts, stimuler le commerce et l'industrie et apporter au Canada la plus florissante période de progrès que nous ayons connue.

UN VOTE POUR KING ET LE PARTI LIBERAL EST UN VOTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Le Comité Central Libéral, 23 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal.

65,000 pommiers plantés en 1930

Le ministère a entrepris cette année la plantation systématique des arbres fruitiers. Comme nous l'avons déjà annoncé, on organisera une région fruitière qui devrait rivaliser dans un avenir rapproché avec celle de Niagara, d'Annapolis et la vallée de l'Okanagan. Depuis le début de l'année, 65,000 pommiers ont été plantés. La température a été très favorable à ces plantations et la pousse des jeunes arbres est assurée.

Le traitement des sols argileux

Les sols argileux bien cultivés sont très productifs, et les cultivateurs qui savent les égoutter, les labourer et les cultiver et y mettre les récoltes qui conviennent, les préfèrent en général aux sols plus légers.

Les sols argileux doivent leurs caractères spéciaux dans une large mesure à leur fine texture. La faculté qu'ils possèdent de retenir une grande quantité d'eau et leur pauvre drainage sont le résultat immédiat de cette texture. Un résultat secondaire, c'est qu'ils peuvent être lents à se chauffer au printemps et que les semences peuvent ainsi être retardées. L'ac-

tivité des bactéries qui préparent l'azote du sol pour le bénéfice des plantes peut être retardée, à cause du manque d'air et de la température froide. Pour la culture générale, il faut donc faire tous son possible pour assurer un bon écoulement de surface, s'il n'y a pas lieu de faire les frais de mettre des tuyaux de drainage. Les sols argileux se prennent facilement en croûte et forment des mottes; la culture devient difficile, même sous de bonnes méthodes d'exploitation. Cependant, les sols argileux qui manquent de matière organique ont plus de tendance à se durcir. Le labour et les autres façons culturales doivent se faire lorsque le sol contient juste la bonne proportion d'humidité, c'est-à-dire lorsqu'il est assez sec pour ne pas gâcher lorsqu'il est travaillé. Le phosphore et l'azote sont les éléments de fertilité qui manquent le plus souvent dans les sols argileux, tandis que la potasse se trouve généralement en quantité suffisante pour la production des récoltes de grande culture. L'emploi généreux de fumier de ferme, l'incorporation des plantes légumineuses dans les assolements de la ferme et, dans certains cas, l'application de superphosphate sont des pratiques qui, bien suivies, peuvent maintenir la fertilité des sols argileux. La culture de plantes à racines fines comme les céréales et le foin convient spécialement pour les sols argileux.

Les agriculteurs du comté de Matane

Le huit et le neuf juillet feront époque dans les annales agricoles de notre comté. A l'appel de leur dévoué agronome, M. J.-B. Millette, plus de 115 cultivateurs du comté de Matane, habitant les paroisses échelonnées de Saint-Edouard des Méchins à Sainte-Flavie, entreprenaient joyeusement un voyage à Sainte-Anne de la Pocatière pour s'y renseigner sur les méthodes modernes de culture qui se pratiquent dans ce foyer d'enseignement agricole.

M. le Dr Bergeron, député du comté à la législature provinciale ainsi qu'un grand nombre de curés de la région au nombre desquels nous remarquons les RR. L. Noël, de Sainte-Flavie, G. Gagnon, de Saint-Joseph, D. Jean, de Baie-des-Sables, F. Jean, de Saint-Edouard des Méchins, H. Lanouette, de Saint-Paul des Capucins, avaient tenu à accompagner les excursionnistes.

La distance fut vite parcourue, car l'enthousiasme donne des ailes, et à midi, tous les congressistes étaient groupés autour des tables que M. le régisseur de la Ferme Expérimentale de Sainte-Anne avait gracieusement préparées pour eux. Bien disposés par une course en auto de 300 à 400 milles sur le littoral du Saint-Laurent, nos voyageurs font honneur au menu. Puis, "Comme l'homme ne vit pas seulement que de pain", ils accueillent avec entrain les paroles instructives et encourageantes que veulent bien leur adresser M. Sainte-Marie, Régisseur de la Ferme, M. le Dr Bergeron, leur député, M. l'abbé David Jean, Curé de Baie-des-Sables et M. l'agronome J.-B. Millette.

L'après-midi se passa à visiter les terres, vergers, étables, porcheries, de la Ferme Expérimentale, de l'Ecole d'Agriculture et du collège, et les explications données sur place par des techniciens compétents, faisaient de cette visite une véritable leçon de choses agricoles.

La soirée fut aussi très bien employée, car grâce à l'amabilité de M. l'abbé Pelletier, directeur de l'Ecole d'Agriculture, nous étions conviés à une séance où il nous était donné d'entendre des Conférenciers distingués, comme Monsieur le Directeur, et M. Ls de Gonz. Fortin, professeur à l'Ecole d'Agriculture.

Après un sommeil réparateur dans les grands dortoirs de l'Ecole d'Agriculture, nous prenions le chemin du retour en re-disant d'enthousiastes remerciements à tous ceux qui nous avaient si cordialement accueillis et si pratiquement instruits.

Un arrêt d'une heure nous permet de visiter l'Exposition Agricole du Comté de Témiscouata, tenue à l'Isle-Verte, où nous admirons des exhibits dignes de figurer, et avec grand succès, dans une Exposition Provinciale. D'ailleurs les nombreux trophées et rubans que nous voyons exposés ça et là nous prouvent que nos cultivateurs du Bas du Fleuve savent très souvent tenir la tête.

Vers midi, nous étions reçus à l'Ecole d'Agriculture de Rimouski par M. l'abbé Joseph Gauvin, directeur de cette institution et par M. l'abbé Saindon, directeur des Fermes. Après le goûter, M. l'abbé Gauvin nous parle de l'Ecole qu'il dirige, de l'oeuvre éducative qu'elle poursuit et de la nécessité de l'instruction pour les fils de cultivateurs. Ses paroles tombent en bonne terre et les applaudissements qui les accueillent nous font présager qu'un fort contingent de jeunes cultivateurs du Comté de Matane sera admis l'automne prochain à suivre les cours de notre Ecole d'Agriculture.

M. l'agronome Millette et M. le Curé de Baie-des-Sables insistent encore sur la nécessité de l'enseignement agricole, remercient M. le Directeur de son accueil si cordial, puis, conduits par MM. les professeurs de l'Institution, les excursionnistes se répandent dans les champs, les potagers et les dépendances pour y constater encore une fois ce qu'une culture intelligente peut tirer de sols plutôt légers.

Notre programme comportait encore une visite à la Ferme des RR. Soeurs du Saint-Rosaire. Là encore nous admirons des champs cultivés selon toutes les méthodes modernes et un troupeau laitier qui ne le cède en rien à ceux que nous avons déjà visités.

A quatre heures les excursionnistes reprennent la route du foyer bien décidés à profiter des leçons agricoles recueillies au cours de leur si agréable tournée, et de fournir l'an prochain, à leurs jeunes fils l'occasion de visiter d'aussi intéressantes fermes.

Les cultivateurs de Matane en voyage d'études



Photographie prise au cours de la randonnée, jusqu'à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, de plus d'une centaine de cultivateurs du comté de Matane, voyage d'étude organisé par l'agronome du comté, M. J. B. Millette, et patronné par les curés des différentes paroisses.

La future reine d'Italie

Sur la jeune princesse Marie-José, fille du roi des Belges, qui s'est mariée l'hiver dernier au prince Humbert, héritier du trône d'Italie, on raconte maints traits charmants. Voici l'un d'eux qui se passa le 11 mai 1914.

C'était la veille de la première communion de son frère Charles. La jeune princesse fit ce jour-là sa première confession, et sa gouvernante la trouva le soir faisant des contorsions comiques devant une glace.

—Que faites-vous donc?

—Je cherche à voir mon dos.

—Vous souffrez du dos?

—Mais non, je cherche mes ailes...

—Vos ailes?

—Oui, puisque je me suis confessée, je dois être un ange maintenant, et je voudrais voir mes ailes.

Devinette pour la période électorale

—Savez-vous pourquoi les statues de politiciens manquent toujours de naturel?

—? ! ? ! ?

—C'est que les statues tiennent toujours leur bouche fermée.

"Dans mon commerce, je gagne un jour et perd le suivant. Dans ce cas, ne travaillez que tous les deux jours."

Tout près de Québec, il y avait un homme âgé de 50 ans qui était plus paresseux qu'un âne. Il ne voulait pas travailler et même il était trop paresseux pour se lever pour manger à table.

Ses vieux parents décidèrent de l'enterrer vivant. Tout étant préparé, l'on se dirigea vers le cimetière et, en route, on fit la rencontre d'un fermier qui connaissait intimement le père du paresseux.

—Où allez-vous donc sur ce train-là?

—Je vais enterrer mon fils, vivant, il est trop paresseux pour travailler, il ne veut pas manger. Suivez-nous jusqu'au cimetière.

Rendu au bord de la fosse, le père fit asseoir son fils dans le cercueil, puis le fermier lui demanda:

—Avez-vous faim, paresseux?

—Oui, fit-il, d'un signe de tête.

—J'ai du bon blé d'Inde, en mangeriez-vous? Il est très bon et très tendre.

—Est-il "égréné"?

—Non, il est en épis.

—Eh bien! sacrez-moi dans le trou.

C'était vendredi matin. Il était huit heures moins quart.

Un condamné doit monter sur l'échafaud. Le bourreau lui demanda:

—Quel est votre dernier désir avant de passer de vie à trépas?

—Je désirerais prendre un bon verre de bière.

On lui apporte un grand verre de bière avec beaucoup de broute.

Le sentencier souffla sur la broute afin de la faire partir.

—Pourquoi, dit le bourreau, ne buvez-vous pas la broute?

—C'est parce que c'est mauvais pour la santé.

Rassurez-vous

Un savant astronome faisant une conférence, avertit son auditoire que le pouvoir calorifique du soleil diminue graduellement et sera tout à fait épuisé dans quatre-vingts millions d'années.

—Dans combien d'années, dites-vous? cria soudainement avec anxiété un auditeur du fond de la salle.

—Quatre-vingts millions, Monsieur.

—Ouf! reprit le questionneur, en se renfonçant au fond de son fauteuil avec un soupir de soulagement. Vous m'avez fait peur. Je croyais que vous aviez dit quatre millions!

—Imprudence de malade — Vous m'avez promis que la Rosalie guérirait en suivant votre traitement, monsieur le docteur, et elle est morte.

—Pendant combien de temps l'a-t-elle suivi?

—Pendant quinze jours!

—C'est pas étonnant alors! On ne m'écoute jamais qu'à moitié! Je lui avais prescrit de le suivre pendant un mois!

DAWES

BLACK HORSE



Bière naturelle
très bien vieillie



Plus de 100 ans d'expérience dans chaque bouteille

Epargnez

5%

Nous accordons un escompte privilégié de 5% aux membres en règle de l'U. C. C. pour toute commande de \$25.00 et plus.

Deux ou plusieurs membres peuvent commander ensemble afin de profiter de cet avantage.

Aucun escompte pour les commandes de moins de \$25.00.

COMPTOIR POSTAL

Dupuis Frères

MONTREAL

200 lbs de muriate de potasse et 450 lbs de superphosphate à l'argent ont donné un profit net de \$5.55 sur la luzerne de M. P. E. Messier, Saint-Armand, Missisquoi.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assuré les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales". On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Clôture de chemin

QUESTION. — J'ai acheté un lot de terre qui n'est pas dans le cordon, mes clôtures sont faites tout le tour; cette terre aboute à une ligne où j'ai deux acres de clôture dans la ligne qui se trouve dans mon cordon. Le conseil a ouvert un chemin sur le bout de mon lot pour sortir le lot voisin et je suis obligé de clôturer ce chemin; le conseil peut-il me laisser les deux acres de clôture qu'il y a de l'autre côté de ce chemin dans la ligne? — A. P. F.

REPONSE. — L'établissement d'un chemin ne change en rien les obligations de voisins. Un chemin ne porte pas de clôture. C'est au terrain riverain à se clôturer avec le chemin. Si, comme vous le dites, le chemin est au bout de votre terre, vous avez l'obligation de clôturer la longueur de vos deux acres. De son côté, le propriétaire qui vous aboute à lui aussi l'obligation de clôturer, de son côté, le chemin sur la largeur de sa terre.

Loyer de terrain d'école

QUESTION. — Ayant loué une étendue de terrain pour l'emplacement d'une école qui me rapporte chaque année une certain loyer. Ne trouvant pas cette somme suffisante, je désirerais aujourd'hui demander plus; mais ayant autrefois consenti à céder mon terrain pour la somme ci-dessus, verbalement seulement, dites-moi combien je puis demander et si je puis demander plus? — J'AI HATE DE SAVOIR.

REPONSE. — Vous avez droit de demander pour le terrain sur lequel l'école est bâtie une juste loyer suivant la valeur du terrain occupé. S'il n'y a pas d'arrangement par écrit, les commissaires ont été très imprudents et vous pourrez profiter de la circonstance, quitte aux commissaires de déménager leur école s'ils le préfèrent.

Mais vous devez avoir assez à cœur l'instruction des enfants de votre paroisse pour faire votre quote-part aussi large que possible. De plus, la proximité de l'école donne certainement à votre terre une plus-value qui entre en ligne de compte.

Mais rien en loi ne vous oblige à louer votre terrain pour un prix ridicule.

Ligne de division dans un village

Question. — J'ai acheté une terre dans le village dont il y a plusieurs terrains de loués et baillés pour 99 ans comme emplacement. Il y a un emplacement dont la façade se trouve sur la route. Le fossé fait ma ligne, le terrain est clôturé de 6 à 8 pieds du fossé variant en croche. Je veux savoir à quelle distance la loi me permet de partir la clôture de façade du fossé ou bien s'il faut s'en tenir à la vieille clôture, vu que c'est loué depuis 26 ans.

L'année dernière, l'homme m'a remis une perche de terrain qui faisait le tour de son terrain baillé, il a remis la clôture me disant que c'était exactement à la même vieille place que c'était clos.

Par conséquent, il se trouve plus de terrain que le bail mentionné à savoir 8 perches par 3; en remettant la clôture à trois perches, je rentre dans ses bâtisses.

Je veux savoir quelle distance la loi donne entre une ligne et la bâtisse. Aussi s'il peut y avoir prescription de quelque manière. Je lui demande une petite indemnité, en plus du bail pour le terrain qu'il occupe en plus du terrain baillé et il n'y a aucune entente à faire. — UN ABONNE.

REPONSE. — Il n'y a aucune distance à établir entre le fossé et la clôture. C'est la ligne qui fait la séparation entre deux héritages.

Tout propriétaire peut obliger son voisin à faire pour moitié ou à frais communs, entre leurs héritages respectifs, une clôture ou autre espèce de séparation suffisante suivant l'usage, les règlements et la situation des lieux.

Chacun peut contraindre son voisin, dans les cités et villes incorporées, à contribuer à la construction et séparation du mur de clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins situés es-dites cités et villes jusqu'à la hauteur de dix pieds du sol ou rez-de-chaussée, y compris le chaperon, sur une épaisseur de dix-huit pouces, chacun des voisins devant fournir neuf pouces de terrains; sauf à celui à qui cette épaisseur ne suffit pas à l'augmenter à ses frais et sur son propre terrain.

Toute haie qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul des héritages en état de clôture, ou s'il n'y a titre ou possession suffisante au contraire.

Aucun des voisins ne peut planter ou laisser croître des arbres à haute tige ou autres auprès de la ligne séparative, qu'à la distance prescrite par les règlements ou par les usages constants et reconnus; et à défaut de tels règlements et usages, cette distance doit être déterminée d'après la nature des arbres et leur situation, de manière à ne pas nuire au voisin.

Voilà pour la clôture. Quant au fossé;

Tout fossé entre deux héritages sont réputés mitoyens s'il n'y a titre ou marque du contraire.

Il y a marque de non-mitoyenneté, lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé.

Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve.

Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs.

Quant à la prescription, le bailleur ne peut pas prescrire à l'encontre de son propriétaire du moment qu'il existe un bail. Et c'est d'après ce bail que le locataire a droit d'exiger toute la superficie de son terrain à savoir: 8 perches par 3, mais pas plus.

Quant à la distance des constructions ou bâtisses, le propriétaire d'un mur non mitoyen, joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer

dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maille et verre dormant; c'est-à-dire, que ces fenêtres doivent être garnies d'un treillis de fer dont les mailles n'ont que quatre pouces au plus d'ouverture, et d'un châssis scellé en plâtre ou autrement de manière à ce qu'il ne puisse être ouvert.

Ces fenêtres ou jours ne peuvent être établis qu'à neuf pieds au-dessus du plancher ou sol de la chambre que l'on veut éclairer si c'est au rez-de-chaussée; et à sept pieds du plancher pour les étages supérieurs.

On ne peut avoir vues ou fenêtres d'aspect, ni galeries, balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, si ce n'est à la distance de six pieds de cet héritage.

L'on ne peut avoir vues ou baies de côté ou obliques sur cet héritage, s'il n'y a deux pieds de distance.

A part ces exceptions, si le mur est plein, on peut bâtir exactement dans la ligne, à moins qu'il ne s'agisse de mur mitoyen.

Parts de Compagnie

QUESTION. — J'ai 18 parts dans une compagnie et cette année ils nous mettent libres de retirer notre argent moyennant 5% d'escompte, vu qu'ils ont fait des changements dans les rentes. Cette année, ils nous promettent une rente, au bout de 20 ans, de pas moins de 15% ou on est libre de retirer notre argent avec intérêt. Nous avons eu des renseignements des agents et nous ne connaissons que les avantages et non les désavantages, je ne sais que faire. Je ne sais si je serais mieux de retirer mon argent et de prendre des parts dans une autre compagnie ce qui me ferait perdre du temps. — A. M.

REPONSE. — Votre question en est une qui doit être référée à votre banquier plutôt qu'à un avocat.

Au point de vue légal, je puis vous certifier que cette compagnie est légalement constituée.

Quant à un placement, si vous ne devez retirer des intérêts que dans 20 ans, même si c'est à gros taux; il me semble qu'à moins d'avantages spéciaux, il n'y a pas d'intérêt à y placer votre argent, alors qu'il existe des compagnies solidement établies et payant sur leurs débentures des intérêts annuels qui demandent considération.

Contrat de mariage

10. **QUESTION.** — Peut-on, après cinq ans de ménage, faire un contrat de mariage et avantager son épouse d'un certain montant d'argent?

20. **QUESTION.** — Un homme qui donne à son épouse par contrat de mariage une somme d'argent, cette somme reste-t-elle la propriété de l'épouse, étant donné que l'homme vient dans les mauvaises affaires? — COEUR EN PEINE.

10 **REPONSE.** — Non, on ne peut faire de contrat de mariage qu'avant la cérémonie religieuse du mariage.

20 **REPONSE.** — Une clause semblable pourrait protéger parfaitement les droits de la femme, si elle est bien faite.

Plusieurs de ces clauses sont à l'effet de protéger les droits de la femme après la mort du mari seulement ou dans un cas de séparation de corps. S'il s'agit d'un douaire et que le contrat a été enregistré sur un immeuble, la garantie est bonne jusqu'à la mort du mari. S'il s'agit d'une donation entrevifs, il y a des cas où la femme a priorité sur le créancier ordinaire.

Clôture de chemin

QUESTION. — Un chemin passant sur le biais des terres, est-ce que les cultivateurs peuvent obliger la municipalité à l'entretien des deux clôtures, ou une clôture seulement ou pas du tout. Attendu que ce chemin existe depuis de nombreuses années et qu'il existe un autre chemin au fronteau. Cette demande fut faite par un conseiller propriétaire d'une de ces terres et acceptée par le conseil municipal. Est-ce que le conseil a agi suivant la loi de prendre ces clôtures à ses charges? — EN AVANT L'U.C.C.

REPONSE. — Pour des raisons d'équité et de justice, dans certains cas spéciaux, le conseil municipal a le droit de mettre à la charge de la paroisse certaines clôtures de chemin. Mais comme il s'agit d'une dérogation au principe général de la loi, il faut des raisons telles que si elles n'étaient pas prises, en considération, il en résulterait une injustice grave.

Comme vous voyez, il s'agit d'une question de faits et si vous êtes convaincu à la lumière de ces faits que le conseil a commis une iniquité au lieu d'un acte de justice, vous pouvez faire cesser l'acte par lequel ils ont mis ces clôtures à la charge de la paroisse.

Voisinage de chemin de fer

QUESTION. — Mon terrain borne au chemin de fer. A partir de ce chemin le terrain penche vers le centre de ma propriété de sorte que mon eau ne peut pas monter vers le chemin de fer. C'est l'eau de ce dernier qui noie une partie de mon terrain, le long du chemin de fer. Ai-je le droit de faire faire un fossé par la compagnie pour empêcher cette eau de me noyer. Vis-à-vis cet endroit, la ligne est très élevée, c'est l'eau qui passe en dessous de cette élévation qui me noie. — A. B. C. D.

REPONSE. — Voici un jugement rendu par la Cour Supérieure qui illustre bien les précautions à prendre quand il s'agit d'une compagnie d'utilité publique:

Considérant que le demandeur n'a pas établi en preuve que l'inondation dont sa propriété a pu souffrir, pendant les trois années précédant l'action, soit due au fait que le fossé de la compagnie défenderesse aurait été en mauvais ordre, et insuffisant pour recevoir les eaux provenant de la dite propriété;

Considérant que les fossés du demandeur étaient eux-mêmes en très mauvais état, et tout à fait insuffisants pour égoutter son terrain;

Qu'en admettant même que le fossé de la compagnie défenderesse fut en ordre parfait, les dommages prétendus soufferts par le demandeur eussent été partiellement éprouvés, vu sa négligence de faire et entretenir ses propres fossés, et qu'il résulte de la preuve que, depuis même que la compagnie défenderesse a fait réparer et creuser son fossé, après l'institution de la présente action, le terrain du demandeur souffre encore de l'insuffisance de ses propres fossés, ce qui démontre que les dommages qu'il a soufferts, et qu'il souffre encore sont le résultat de sa négligence et de son incurie;

Considérant, de plus, qu'avant de porter son action, le demandeur n'a pas légalement mis la compagnie défenderesse en demeure de faire réparer et creuser son dit fossé, et que les simples avis qui ont été donnés verbalement aux employés subalternes de la dite compagnie à cet égard ne pouvaient constituer une mise en demeure suffisante;

l'acte n'a été régulièrement mise en demeure que par la signification qui lui a été faite de la présente action, et qu'elle s'est alors empressée de faire faire à son dit fossé les travaux requis par le demandeur.

Comme vous le voyez, il ne suffit pas de faire les choses à la légère mais les faire d'une façon absolument légale.

Dans votre cas, je crois qu'il s'agit de faire passer un surintendant spécial, afin d'établir à la satisfaction des conseillers qu'il y a lieu de faire un procès-verbal pour canaliser cette eau.

Si le procès-verbal est homologué vous devez notifier la compagnie de chemin de fer des obligations qui en découlent et sur leur refus, après mise en demeure, à leurs officiers, les citer devant la commission des utilités publiques où justice vous sera rendue.

Licence de commerce

QUESTION. — Vous m'avez déjà dit que toute municipalité a le droit de faire payer licence à tout colporteur. Alors, si ce colporteur paye licence, a-t-il le droit d'exiger un numéro de licence pour mettre à sa voiture, et si cette municipalité refuse de lui donner le numéro, peut-il refuser de payer, dans cette municipalité, il y a beaucoup de colporteurs et beaucoup ne paient pas.

Nous ne pouvons pas tous les connaître, n'ayant pas de numéro, en payant nous-mêmes, a-t-on le droit d'exiger que tous paient et dans le cas contraire, a-t-on le droit de mettre le conseil à l'amende s'il ne fait pas tout payer et qu'il refuse de nous donner le numéro de nos licences? — UN ABONNE.

REPONSE. — Si vous rencontrez des cas de personnes qui ne paient pas leur licence, vous avez le droit de les rapporter au conseil municipal avec la date et l'endroit où ils ont exercé leur métier de colporteur sans licence et le conseil devra les poursuivre.

S'il ne le fait pas, vous avez le droit de les poursuivre vous-même.

J'insisterais auprès du conseil pour qu'il amende son règlement de façon à ce que vous ayez des numéros de licences, affixés à vos voitures.

Vous n'avez pas le droit de refuser de payer votre licence. Le seul droit que vous avez c'est de poursuivre le conseil pour faire annuler son règlement imposant des licences de commerce s'il n'est pas fait de façon à rendre justice.

La portée de l'enquête est agrandie

L'enquête économique sur l'industrie de la culture du pommier au Canada, qui a été inaugurée le 26 mai dans le comté de Prince-Edouard, Ontario, a été élargie de façon à comprendre les districts à pommes de la Nouvelle-Ecosse. Les travaux dans cette province ont commencé le 24 juin. L'enquête est conduite par les experts de la Division de l'économie agricole du Ministère fédéral de l'Agriculture. Les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick viendront ensuite, et plus tard les districts à pommes de la Colombie britannique. Lorsqu'on aura rassemblé les données sur la production, on s'occupera du transport, de la conservation et de la vente.



Le marché de la dernière heure



Dernière correction; mercredi, 1.00 p.m.

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

PORCS les 100 lbs
Pore à bacon (select) 180 à
200 lbs 12.75 à 13.00
prime de 1.00

Pore à bacon, 160 à
230 lbs 12.75 à 13.00
Pore à boucherie 12.75 à 13.00

Pore léger
120 à 150 lbs 13.00 à 13.25
Pore lourd, 220 à
270 lbs 12.75 à 13.00

coupe de 2.00 à 3.00
Extra lourd, 270
et plus 12.75 à 13.00

coupe de 3.00 à 5.00
Truie No. 1, 350
ou moins 9.00 à 9.50

Truie No. 2, 350
et plus 8.50 à 9.00

BOUVILLONS la livre
Choix .08 1/2 à .09
Bon .07 1/2 à .08

Moyen .07 à .07 1/2
Commun .06 à .06 1/2
Commun (légers) .04 1/2 à .05 1/2

VACHES la livre
Choix .06 1/4 à .06 3/4
Bon .05 1/2 à .06

Moyen .04 3/4 à .05 1/4
Commun .03 à .03 1/2
Très commun .02 à .02 1/2

TAURES la livre
Choix .07 1/2 à .08
Bon .07 à .07 1/2

Moyen .06 à .06 1/2
Commun .05 à .06

TAUREAUX la livre
Choix .05 1/2 à .05 3/4
Bon .04 3/4 à .05 1/4

Moyen .04 1/4 à .04 3/4
Commun .03 3/4 à .04 1/4
Très commun .03 à .03 3/4

VEAUX DE LAIT la livre
Choix .09 à .09 1/2
Bon .08 à .08 1/2

Moyen .06 1/2 à .07 1/2
Commun .06 à .06 1/2

VEAUX DE CHAMPS la livre
Bon .05 1/2 à .06
Moyen .05 à .05 1/2

Commun .04 à .04 1/2

AGNEAUX DU
PRINTEMPS la livre
Choix .12 à .13

Bon .11 à .12
Commun et
non castré .09 à .10

MOUTONS la livre
Bon .05 à .06
Moyen .04 1/2 à .05

Commun .03 à .04

Commentaires pour la semaine finissant le 3 juillet

BESTIAUX
Le mouvement de descente notable depuis quelques semaines prit fin et dans la plupart des cas, on put remarquer un accent vers la hausse.

VEAUX
Le ton fut beaucoup meilleur sur ce marché que la semaine précédente. A Toronto, on obtint \$1.50 et \$2.00 du cent en mieux. La demande pour l'exportation était bonne et les prix plus élevés sur les marchés américains.

PORCS
Malgré le manque de fermeté de ce marché en divers endroits du Dominion, le ton fut généralement stable. Dans un endroit très important de l'Ouest, on obtint en fermeture 50c de plus par 100 livres. La demande pour la consommation locale fut très bonne et le volume des offres plutôt restreint: deux facteurs qui influencèrent considérablement ce marché. Bien que les acheteurs n'aient pas été anxieux de payer des prix élevés, la compétition les obligea à maintenir ce marché à un niveau très favorable.

AGNEAUX
Le marché des agneaux fut stable et même meilleur que précédemment. La coupe de \$2.00 sur les agneaux non castrés fut suivie d'une avance de \$1.50 du cent livres pour les brebis à Toronto.

ARRIVAGES A MONTREAL
marché marché
de de
l'Est l'Ouest
Bestiaux 39 561
Veaux 448 2,021
Pores 424 2,084
Agneaux-moutons 177 1,142

Animaux abattus

VEAUX ENGRAISSES la livre
AU LAIT

Choix .013
No. 1 .011
No. 2 .010
No. 3 .008

PORCS FRAIS la livre
No. 1 (90 à 140 lbs) .017
No. 2 (140 à 175 lbs) .016
No. 3 (175 à 225 lbs) .015

OEUFs la doz.
Frais extras .031
Frais premiers .028
Frais seconds .025

MIEL BLANC la livre
Chaudière de 2 1/2 lbs .009 1/2
Chaudière de 30 lbs .008 1/2

MIEL EN GATEAUX la livre
Blanc No. 1 .017
Ambré No. 1 .015
Brun No. 1 .013

POIS le minot
Importés 2.40
FEVES le minot
Canadiennes 3.15

PAILLE au char, la tonne
De blé, d'avoine 7.00
(f. a. b. Montréal)

FOIN au char, la tonne
De Mil 12.00
De Trèfle 11.00
Mêlé 10.50 à 11.00

PEAUX la livre
Peaux de boeufs,
(moins de 48 lbs) .08 1/2
(plus de 48 lbs) .06 1/2

Peaux de taureaux .05
Peaux d'agneaux
(la peau) .50 à 1.00

Peaux de chevaux
(la peau) 3.00 à 3.50
Peaux de veaux .14

Corde à lieuse

C'est une marchandise qu'il faudra se procurer bitntôt. Informations prises, il semble que le prix ordinaire du détail doive être environ 15c la livre.

Comme l'an dernier, nous espérons obtenir une réduction substantielle sur ce prix pour nos membres. Nous sommes actuellement en pourparlers avec quelques maisons de commerce intéressées dans cette ligne et nous avons tout lieu de croire que nos démarches dans ce sens seront couronnées de succès.

Nous recommandons à nos membres de grouper dès maintenant leurs commandes afin d'être en position de nous les faire parvenir dès que les prix leur seront connus, ce qui ne saurait tarder maintenant. A bon entendeur, salut.

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

POISSONS FRAIS	la livre	SEL	le sa
Maquereau	0.12	Fin (sac de 200 lbs)	1.9
Saumon B. C.	0.30	Gros (sac de 140 lbs)	1.2
Homard vivant	0.40	En pierre (sac de 100 lbs)	1.5
Morue en tranches	0.09	ALIMENTS A BETAIL la tonne	
Haddock	0.08	Son	24.2
Doré	0.20	Gru rouge	25.2
Truites des lacs	0.20	Middlings	30.2
Huitres No 1 en boîte		Scalpures d'avoine	35.0
le gallon	3.00	Farine de viande cuvée	
POISSONS FUMES	la livre	(60 pour cent)	85.0
Filet Niobé	0.17	Ecaillés d'huitres	23.0
Kippers 40's	2.00	Gravier	20.0
Hareng Boneless 1-10	1.60	Farine fourragère	40.0
Kippers Boneless, 12 lbs	1.75	Gluten	46.0
POISSONS SALES	la livre	Blé à engrais No 1	7.0
Morue Skinless 1-100	11.50	Avoine à engrais No 1	4.0
Morue Skinless, petite		Orge Can. Ouest No 3	5.0
boîte de 30 lbs, désos-		Mais argentin	8.0
sés, en bandes	0.15	GRAIN MOULU le sac de 98 lbs	
Morue grosse	0.08	Blé d'Inde moulu	1.9
Morue petite	0.06 1/2	Blé d'Inde cassé	1.9
FARINE DE PAIN		TOURTEAUX la tonne	
au char, le baril, en sacs		De lin	45.0
Première patente	6.80	De coton	47.0
Deuxième patente	6.20	Drèches de brasserie	24.0
Forté à boulanger	5.80	Drèches de distillerie	24.0

ENGRAIS CHIMIQUES

Nous tenons à annoncer à nos lecteurs dès maintenant que les vendeurs d'engrais chimiques sont sur le point de faire connaître leurs prix pour leurs marchandises. Nous recommandons aux intéressés de surveiller attentivement notre Page des Marchés à ce sujet. Dès que des propositions intéressantes nous auront été faites, nous vous les ferons connaître. Il est inutile sans doute de répéter ici que plus on se pressera à donner sa commande, meilleurs seront les prix. En tous cas, nous y reviendrons en temps et lieu.

LA REDACTION.

Prix des insecticides et fongicides

Fret payé par quantité de 100 livres.
En entrepot quantité moins de 100 livres.
Pas de commande C. O. D.

VERT DE PARIS	ARSENIATE DE PLOMB
BOITE DE CARTON	(Poudre)
1/2 lb 34c la lb 100 lbs	1/2 lb Boîte 30c 100 lbs
1 lb 33c la lb 100 lbs	1 lb Boîte 25c 100 lbs
	4 lbs Paquet 16 1/2 100 lbs
	100 lbs Baril 15c 100 lbs
BOITE DE FERELANC	BOUILLIE BORDELAISE
1 lb 35 1/2 la lb 100 lbs	1/2 lb Carton 25c 100 lbs
5 lbs 23c la lb 100 lbs	1 lb Carton 23c 100 lbs
25 lbs 27c la lb 100 lbs	5 lbs Ferblanc 22c 100 lbs
50 lbs 26c la lb 100 lbs	25 lbs Carton 20 1/2 100 lbs
	100 lbs Baril 19c 100 lbs

Dernière heure

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. a tenu au Board of Trade sa première vente de fromage à l'enchère. 1083 boîtes ont été vendues au prix suivants:

No. 1 Blanc, .15 11/16
No. 2 Blanc, .14 1/4 (vendu après l'encan)
No. 1 Coloré, .15 1/4
No. 2 Coloré, .15

Le succès de cette première vente devrait encourager les cultivateurs à nous faire parvenir leur fromage. Si les quantités eussent été plus considérables de meilleurs prix eussent été obtenus.

Nous sommes informés que les prix payés à Montréal après l'encan ont été de 15 1/4 pour le Blanc et le Coloré.

Faites-nous vos expéditions de Beurre afin d'avoir les quantités suffisantes; nous commenterons immédiatement les encans de beurre s'il y a lieu.

Beurre et Fromage

BEURRE

Les consignations reçues la semaine finissant le 12 juillet ont été vendues:

la livre
No. 1 pasteurisé .023
No. 2 pasteurisé .027 1/4
No. 1 non pasteurisé .000
No. 2 non pasteurisé .000

COMMENTAIRES AU 16 JUILLET

Le marché a été très actif toute la semaine. Les prix ont monté jusqu'à 28 et 28 1/4c la livre dans les derniers jours de la semaine. Au commencement de la présente semaine, le marché s'est ralenti; plusieurs gros opérateurs ne voulant pas suivre l'avance des prix.

FROMAGE

Les consignations reçues la semaine finissant le 12 juillet ont été vendues:

la livre
No. 1 coloré .015 3/4
No. 2 coloré .015
No. 1 blanc .015 11/16
No. 2 blanc .014 3/4

COMMENTAIRES AU 16 JUILLET

Le marché a peu changé. Les prix ont été les mêmes pour le fromage d'Ontario que pour le fromage de Québec. Le marché anglais est sans changement. La demande n'est pas très active.

A VENDRE

PETITES ANNONCES.—Tarif: 02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives une réduction de 20% est consentie.

TABAC OBOURG AROME — 35 sous la livre, Connecticut, 25 sous la livre. Echantillon envoyé sur réception de 10 sous: Léon Gauvin, Marieville, P. Q.

TAUREAU CANADIEN. — éligible au livre d'Elite, âgé de 19 mois, quelques vaches qualifiées. Aussi quelques veaux mâles éligibles au livre d'Elite: Joseph Desmarais, Ferme Bellevue, Flodden (Richmond), Qué.

FAITES VENIR le nouveau Calculateur d'Engrais Chimiques et la nouvelle Table d'Alimentation: permettent de mélanger les engrais chimiques ou les moulées suivant le besoin des plantes ou des vaches laitières. Enivoire français; simples, rapides, pratiques. 25c chacun. J. R. Proulx, Sainte-Anne de la Pocatière, Qué.

TERRE A VENDRE. — 35 en culture, les autres en pâturage. Je vendrais avec ou sans roulant. Aussi, boeuf Ayrshire, 4 ans, enregistré. S'adresser: Ephrem Dubuc, Saint-Gabriel de Guérin (Témiscamingue).

200 lbs de muriate de potasse et 450 lbs de superphosphate à l'arpent ont donné un profit net de \$5.55 sur la luzerne de M. P. E. Messier, Saint-Armand, Missisquoi.

"LA TERRE DE CHEZ NOUS" est imprimée au No. 303, Avenue Parent, Saint-Jérôme, par Imprimerie - Photogravure J.-H.-A. Labelle.

HUIT LECONS DE PUBLICITE

M. Louis Angé analyse, dans le Commerce de mars, 1930, les mémoires "d'un des maîtres les plus autorisés de la publicité américaine", M. Claude Hopkins. Ces mémoires, traduits en français sous le titre significatif de "Mes succès en publicité", sont "extrêmement intéressants pour le monde des professionnels" et constituent pour ceux qui ignorent les choses de la publicité "une révélation sans précédent". M. Angé en dégage les huit leçons pratiques qui suivent, qu'il illustre d'exemples empruntés aux mémoires de M. Hopkins.

1) "Etudions toujours l'article que nous avons à vendre avant de faire pour lui de la publicité; 2) Cherchons en publicité à présenter les idées nouvelles ou originales. Pour cela le meilleur moyen est encore de réfléchir à tout ce qui peut être utile à notre publicité, de manière à profiter des suggestions qui peuvent nous venir incidemment un jour ou l'autre; 3) Il faut, autant que possible, inspirer confiance au public, en lui offrant des échantillons ou bien en lui permettant d'essayer la marchandise, de sorte que le public a l'impression qu'il achètera sans courir aucun risque; 4) Il faut que la publicité présente toujours quelque argument susceptible d'intéresser le public. Souvent les commerçants ou industriels sont embarrassés pour trouver de bons arguments: c'est parce qu'ils se placent au point de vue du fabricant, pour qui les choses qu'ils connaissent ont peu d'intérêt, alors qu'en publicité il faut toujours se placer au point de vue du public auquel on s'adresse, c'est-à-dire du consommateur, qui lui, le plus souvent, ignore ces choses-là; 5) Il faut que la marchandise ne démente pas les promesses faites par la publicité, sinon le résultat est fatal; 6) Dans la mesure du possible, il convient de n'entreprendre une campagne de publi-

cité de grande envergure qu'après avoir recouru à des essais, c'est-à-dire qu'après s'être rendu compte, en tâtant le terrain, que celui-ci est solide; 7) Il ne faut pas croire que, parce qu'une annonce est bien signolée ou bien tarabiscotée, elle en a pour cela plus de valeur. L'essentiel, c'est qu'elle corresponde bien à la mentalité du public et qu'elle présente clairement des arguments susceptibles de faire impression sur le public; 8) Tout ce qui détourne l'attention de la chose à vendre diminue l'impression produite. On a beau dire: "Voici une belle annonce. Les dessins sont parfaits. La présentation est admirable". Cette opinion même empêche la personne qui l'exprime d'être influencée par l'annonce. Elle indique que dans l'annonce il y a un défaut de sincérité. Elle fait penser qu'un effort a été déployé pour vendre. Et nous sommes tous sur nos gardes lorsque quelqu'un a l'air de viser notre argent. La seule façon de vendre est, en quelque sorte, de paraître offrir un super-service. Cela peut se faire d'une manière très simple. La majorité des succès remportés en publicité ont été obtenus d'une manière très simple. Ils ont su toucher une fibre humaine, d'une façon humaine. C'est pourquoi tant de publicité raffinée ne produit pas de résultats. Les gens s'en méfient et c'est pourquoi tant de succès sont obtenus par des moyens paraissant extrêmement simples. Ils sont obtenus par des super-vendeurs, sachant faire abstraction de leur individualité."

Et nous concluons avec M. Angé que la "bonne publicité est toujours fondée sur la logique, la documentation, l'intelligence et la tenacité". C'est sans doute parce qu'elles en ignorent les exigences fondamentales que tant de maisons d'affaires font de la mauvaise publicité. L'intelligence et la logique ne sont pas

toujours absentes des "annonces" qu'elles publient; ce qui y fait défaut le plus souvent, c'est la documentation, sans laquelle il est impossible de faire du neuf, de l'original. Ce qui manque à nos annonceurs, c'est la tenacité. On attend des résultats immédiats; on veut doubler ses ventes du jour au lendemain parce qu'on a fait paraître un quart de page ou une demi-page de publicité dans tel journal ou telle revue. Et si l'on n'obtient pas ce résultat, on accuse le journal ou la revue, bien souvent la publicité elle-même, à laquelle on jure de renoncer. Puis on recommence, quelques semaines ou quelques mois plus tard, dans un autre journal, une autre revue, une expérience vouée d'avance à un égal insuccès. Cette sorte de publicité ne rapporte rien, ne vaut rien, constitue une dépense inutile, une perte sèche. L'action de la publicité est lente, mais précisément à cause de sa lenteur, doit être persistante. Le public ne lit pas ou lit d'un oeil distrait les trois-quarts et demi des annonces qui s'étalent partout où il jette les yeux. Mais à son insu, il en subit l'action, si garder même sans voir, il s'éveille, portant dans sa mémoire une marque de commerce, le nom d'un produit qu'il demandera à la prochaine occasion. C'est sur cette pénétration insidieuse, mais certaine, du nom mille fois répété, partout étalé que les grands annonceurs comptent. Et ils ont raison. Ainsi comprise, la publicité rend. Mais encore une fois, la publicité sporadique, éparpillée, sans méthode et sans suite, ne rapporte rien et l'argent qu'on y a consacré est perdu.

(L'Actualité Economique)

SUR "MES GENOUX..."

—Voyons, mon petit garçon, donne ta place à cette dame.

C'est la maman qui, dans le tramway, parle à son fils, un jeune homme de sept à huit ans.

L'enfant se lève, regarde la dame qui prend sa place sans lui témoigner de sympathie et essaye de s'asseoir sur le parquet.

—Allons, mon petit bonhomme, dit un monsieur, venez vous asseoir sur mon genou, puisque vous êtes fatigué.

Le "petit bonhomme" se redresse.

—Moi, dit-il, les yeux fixés sur la glace, afin de ne faire aucune personnalité, moi, je n'ai pas dit à la dame de venir s'asseoir sur mes genoux, je me suis levé et j'ai donné ma place...

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 25 juillet 1930, des soumissions pour la construction de la substructure, du pavé en béton armé et des abords du pont public interprovincial, sur la rivière Ottawa, entre Hawkesbury, comté de Prescott, Ontario et Grenville, comté d'Argenteuil, Québec, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la substructure du pont public, Hawkesbury, Ont.-Grenville, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, édifice Equity, Toronto, Ont., station postale "H", Montréal, P. Q., et à l'édifice du bureau de poste, Québec, P. Q., ainsi qu'aux "Toronto Builders Exchange and Construction Industries", 1104 rue Bay, Toronto, Ont., au "Builders Exchange", 118 nouvel édifice Birks, Montréal, P. Q., et aux bureaux de poste, Hawkesbury, Ont., et Grenville, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministère des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$50.00, payable à l'ordre du ministère des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 12 juillet 1930.



COMPTOIR COOPERATIF DE L'U.C.C.

Il est à votre service, Cultivateurs de la Province, pour :

(a) La vente de votre fromage et de votre beurre;

Adressez vos consignations à :

Comptoir Coopératif de l'U.C.C.,
Montreal Rail and Water Terminals,
rue Craig, Montréal.

Toutes ventes opérées sur base de commission seulement.

ESSAYEZ NOTRE SYSTEME :
VOUS EN SEREZ SATISFAITS

(b) La vente de votre bétail vivant :

Comptoir Coopératif de l'U.C.C.,
Abattoirs de l'Est
4499, rue Iberville, Montréal.
M. J. A. Paquette, Gérant.

Pour renseignements complémentaires, adressez toute correspondance à :

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U.C.C.,
1231 EST, RUE DEMONTIGNY MONTREAL

Nous sommes en position
aussi de vous fournir au
meilleur compte:

Engrais alimentaires

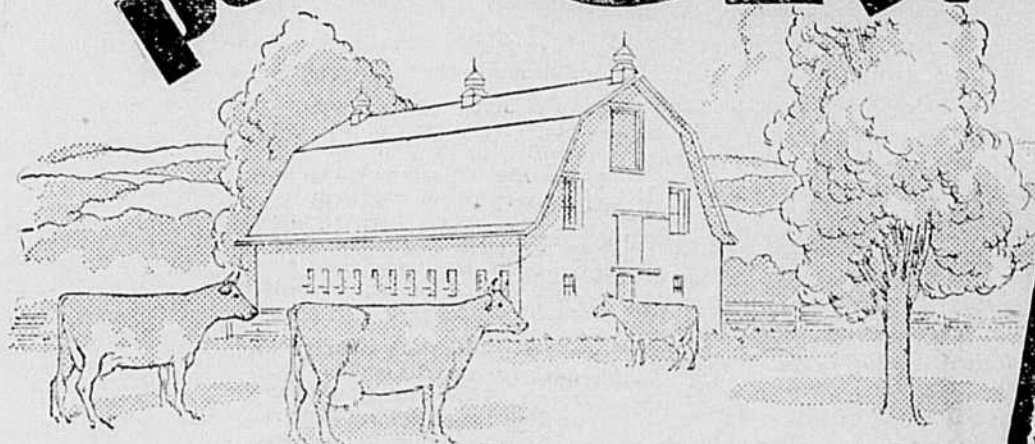
Tôle,

Broche,

Peinture,

Balances, etc.

Ecrivez aujourd'hui pour ce livre **GRATIS**



Remarquable contribution au progrès de l'Agriculture canadienne

Tout cultivateur pourra utiliser avec avantage l'intéressant traité d'agriculture et d'élevage intitulé "Les Champs et la Ferme", car il touche d'une façon pratique tous les problèmes que le cultivateur moderne est appelé à résoudre. Il enseigne comment améliorer le sol et accroître la production; il traite de rotation des récoltes et d'engrais; il parle longuement de l'élevage des bestiaux et de l'industrie laitière.

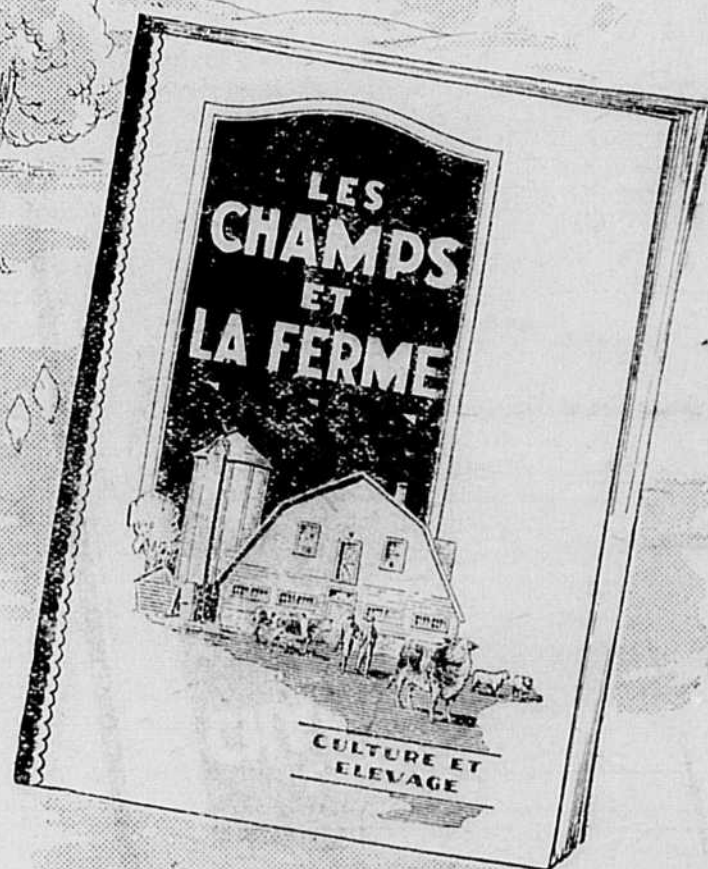
"Les Champs et la Ferme" est offert gratuitement à tous les cultivateurs canadiens par l'Imperial Oil Limited, pour laquelle il a été compilé par l'hon. Duncan Marshall, ancien ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de l'Alberta, et par M. Robert Raynaud, B.A., M.S.A., une autorité en agriculture dans la province de Québec. Plusieurs des chapitres ont été écrits par des agronomes en vue de cette province, par des hommes versés dans les questions agricoles et qui savent comment parler aux cultivateurs.

Parmi les principaux collaborateurs, on doit citer tout particulièrement M. L.-P. Roy, qui a traité de la rotation des récoltes, des bâtisses de ferme et autres sujets; M. Gustave Toupin, M.S.A., de l'Institut Agricole d'Oka, qui a parlé de l'élevage des porcs; le Frère Isidore, de l'Institut Agricole d'Oka, qui a écrit sur les vaches laitières; le Dr. G. A. Langelier, vétérinaire bien connu d'Ottawa, sur les chevaux; M. H.-M. Nagant, I.A., de Québec, sur les engrais; M. Bernard Baribeau, de Ste-Anne de la Pocatière, sur la culture des patates; le Dr. C.-E. Saunders, ancien céréaliste du Dominion et créateur du blé "Marquis", et plusieurs autres.

"Les Champs et la Ferme" est abondamment illustré, comportant des gravures de nombreux gagnants et champions canadiens de diverses races de bestiaux.

Cet instructif traité vous est offert gratis par l'Imperial Oil. Procurez-vous-le, car vous le trouverez sûrement utile et intéressant. Plus vous le consulterez souvent, plus vous apprécierez la valeur des innombrables renseignements qu'il renferme.

Remplissez aujourd'hui même ce coupon et vous recevrez sous peu votre exemplaire de "Les Champs et la Ferme".



IMPERIAL OIL LIMITED

Au service du Canada depuis 50 ans

6 RAFFINERIES

1900 SUCCURSALES

DES MILLIERS DE DEPOSITAIRES

Produits de l'Imperial Oil pour usage sur la ferme

Il est toujours sage d'employer les meilleures graisses, huiles et gazoline. De médiocres produits pétroliers sont un gaspillage. Les produits de l'Imperial Oil coûtent moins cher que des produits inférieurs peu connus, parce qu'ils donnent un meilleur service. Assurez-vous le maximum de valeur—achetez les produits "Imperial".

Gazoline Imperial Premier
Gazoline Imperial Ethyl
Huile de Charbon Imperial Royalite
Huiles à Moteurs Imperial Marvelube
Huiles à Tracteurs Imperial Marvelube
Lubrifiants à Transmissions Imperial Polarine
Graisse à Godets Imperial Polarine
Huile à Cylindres Imperial Capitol Cylinder

Huile Imperial Prairie Harvester
Huile Imperial Granite Harvester
Huile à Machinerie Imperial Castor
Huile Imperial à Batteuse Thresher Hard Oil
Graisse à Essieux Imperial Mica
Huile à Ecrémeuses Imperial Separator
Huile à Harnais Imperial Eureka
Huile à Incubateur Imperial Incubator

MALLEZ CE COUPON AUJOURD'HUI
IMPERIAL OIL LIMITED, P.O. Box 1460, MONTREAL
S.V.P. me faire parvenir un exemplaire "Les Champs et la Ferme".
Nom.....
Adresse.....
Comité et Province.....